

Actualité

La psychiatrie supprime les symptômes mais s'intéresse peu au vécu. Interview de Jean-Dominique Michel, secrétaire général de Pro Mente Sana à Genève. **2-3**

Social en images

Le documentaire «Sur le fil» éclaire la vie du centre d'hébergement le Racard à Genève. **4**

DOSSIER Contrepartie



La contre-prestation gagne du terrain

Une nouvelle politique sociale se développe en Suisse depuis les années 90. Les individus ne peuvent bénéficier d'aide financière de la part de l'Etat que s'ils entrent formellement dans un processus de retour au travail ou d'insertion sociale. La contre-prestation est appliquée pour l'instant par peu de cantons. Mais soucieux de suivre les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, les autres cantons vont s'y lancer dans les années à venir.

Chronique juridique

La réforme du droit de la tutelle prévoit des mesures sur mesure. **14-15**

Actualités

Les gardiens de prison s'initient au social et à l'interculturalité. **16**

«L'éducation, c'est l'affaire de tous» renvoie chaque adulte lausannois à ses responsabilités envers les adolescents. **17**

Nafissa Nazeri, réfugiée en Suisse depuis 1994, a lancé une association interculturelle qui a reçu le Prix 2004 «Femme exilée, femme engagée». **18-19**

Nouvelles acquisitions 20

Lu pour vous 21

Plume libre – adoption 22

Revue de revues 23

Social express 24-25

Agenda 26-27

La solitude, ressource insoupçonnée

De l'enfance à la vieillesse, la solitude tisse ses liens de façon insidieuse. Cela se termine parfois tragiquement: suicide, meurtre, voire drame familial... La solitude mal vécue est un sentiment subjectif. Elle rime souvent avec lassitude, habitudes. Elle évoque l'isolement social, la tristesse, le vide, la noirceur des pensées. C'est un facteur de précarisation, une souffrance que l'on tait. Les clients du social tentent tant bien que mal de l'appivoiser.



Elle débarque à toute époque de la vie sans crier gare. Les personnes âgées vivent parfois dans une bulle, entourées d'un animal, de leurs souvenirs, de leurs douleurs. Les chômeurs s'excluent souvent d'eux-mêmes, fuyant le regard de l'autre. Les solitaires apprennent à vivre notamment avec le poids de responsabilités non partagées. Les personnes handicapées, les malades et les écorchés de la vie supportent seuls les effets physiques et psychologiques associés à leurs maux. L'absence de l'autre pèse sur tous ceux qui ont expérimenté l'isolement subi, donc destructeur. Car la personne a le sentiment de ne pas être en lien avec les autres. Malgré la foule, malgré les nombreux contacts humains.

Or la solitude peut aussi devenir source de renouveau pour intégrer les événements de notre vie, les intérioriser. Elle n'effraie pas ceux qui cessent de la fuir et prennent le temps d'entretenir leur richesse intérieure. Pour la psychanalyste, Nicole Fabre*, c'est un «terreau possible pour une découverte quasi métaphysique de l'homme à la fois perdu et relié». Bien vécue, elle devient même nécessaire pour rassembler tous les fragments éclatés de notre moi profond. L'échange et le partage sont de précieux remèdes à la solitude. Cela exige du courage. Vivre, c'est apprendre à communiquer avec soi-même et peu à peu apprivoiser la solitude, bénéficier de sa richesse et s'ouvrir aux autres. Les professionnels de la relation d'aide le savent bien. Rien de tel que ces occasions de silence inévitables, de solitude recherchée, pour se ressourcer et retrouver de l'énergie. ■

Françoise Debons Minarro

*«La solitude, ses peines et ses richesses», Nicole Fabre, Paris: Albin Michel, 2004

**Prochain dossier
HES en chantier**

La psychiatrie supprime les symptômes mais s'intéresse peu au vécu

Le milieu médical s'ouvre lentement à une prise en charge globale du patient. Mais de grandes failles demeurent, qu'une expérience pilote de Pro Mente Sana met en évidence.

Le Psy-Trialogue, lancé par Pro Mente Sana en 2000, est un atelier où se rencontrent et dialoguent librement, une fois par mois, des soignants, des proches et des patients affectés de troubles psychiques – schizophrénie et troubles bipolaires notamment. Ces ateliers, venus du monde germanophone dans les années 90, se centrent sur le vécu subjectif de la maladie. Ils ont essaimé dans divers pays. A Genève, une trentaine de personnes en moyenne les fréquentent. Le Psy-Trialogue est un exemple de nouvelles pratiques sociales et participatives dans le domaine de la santé.

Jean-Dominique Michel, secrétaire général de Pro Mente Sana, fait le point sur cette expérience pilote et plus généralement sur les progrès réalisés et à faire en psychiatrie. Après avoir impulsé de nombreuses avancées en faveur des patients, il s'en est allé cet été sur la pointe des pieds. Bilan et perspectives recueillis sur le pas de porte...

– **Repère social: Quelles sont aujourd'hui les faiblesses du traitement des psychoses ?**

– **Jean-Dominique Michel :** Les troubles psychiques sont classifiés, les syndromes de chacun d'entre eux décrits sur la base de symptômes. Le problème, c'est que le vécu des patients ne correspond souvent pas à cette approche. La création du Psy-Trialogue, c'est justement la volonté de mieux comprendre la psychose à partir de ceux qui en font l'expérience.

– **Depuis quinze ans, quels progrès observez-vous dans la prise en charge ?**

– Le premier est paradoxal : la psychiatrie est de plus en plus sollicitée, mais elle se considère encore seule habilitée à traiter la maladie. Cela dit, on constate quelques progrès. Après une crise, le milieu médical prend davantage en compte les dimensions de vie de la personne et ses ancrages communautaires. Deuxièmement, on est probablement sorti en grande partie d'une dogmatique psychiatrique. Les approches sont plus complexes, plusieurs modèles coexistent, plus ou moins adéquats selon les patients. Il y a davantage de nuances dans la prise en charge. Le temps est révolu où on soumettait tous les patients à des traitements brutaux.

– **La collaboration avec le milieu associatif est-elle plus développée ?**

– Elle est davantage admise, mais elle peine à se concrétiser. Les sorties de Belle-Idée restent souvent mal préparées, le lien ne se fait pas,

l'inertie institutionnelle est très forte. C'est pour encourager cette collaboration que le GREPSY a réalisé une brochure qui recense toutes les prestations proposées dans le domaine de la santé mentale et de l'accompagnement social.* Lors de mes formations, je suis frappé de voir certains soignants qui hallucinent en découvrant cette richesse. Pourtant, le milieu a de la peine à diffuser cette brochure aux patients, comme s'il considérait qu'ils ne sont pas capables d'en faire eux-mêmes bon usage.

La souffrance institutionnelle reste aussi très grande pour les soignants. L'image est mauvaise, il est inconfortable de travailler en psychiatrie pour des infirmiers, par exemple. L'organisation des soins est aussi en cause, le nombre de patients a doublé en dix ans et on ne peut pas répondre par une augmentation parallèle des moyens. Il faut une réponse qualitative. Lorsque nous avons demandé à des usagers ce qu'ils changeraient dans la prise en charge, leurs réponses étaient souvent pleines de bon sens et ne coûtaient pas plus cher. Et les soignants sont encore plus critiques. Le monde hospitalier est encore très féodal... Il existe aussi une sorte de fétichisme technologique – notamment pharmaceutique – qui fait partie de la généralisation d'une pensée statistique. Par exemple, on constate qu'une personne psychotique qui prend des neuroleptiques au long cours voit son état s'améliorer. On en déduit que tout schizophrène doit passer par là. Or, cette pratique ne convient pas à une grande partie des patients.

– **Cette vision peut-elle conduire à la contrainte ?**

– Pas directement, mais on pourra dire par exemple : s'il ne veut pas prendre ces médicaments, c'est la preuve qu'il est encore malade. Ou on ne le laissera sortir que s'il s'engage à les prendre. On fait aussi appel parfois à l'influence du curateur thérapeutique. Les patients considèrent ces curateurs – qui n'appartiennent pas au monde de la psychiatrie – comme des alliés du médecin. Le patient vit alors cette situation comme un traitement forcé.

– **Quels étaient les objectifs de Psy-Trialogue ?**

– Il n'y en avait pas. Nous voulions faire et voir... Il n'est pas organisé pour les patients, comme un bienfait octroyé. C'est une occasion pour eux, pour les proches et pour les soignants, d'apprendre.

- Cette expérience a fait l'objet d'une étude. Qu'ont appris les patients ?

- L'effet de ces ateliers se manifeste sur les quatre dimensions définies dans l'une des rares études sur les raisons de la guérison. La première est la redéfinition du moi, le deuil de l'image idéale d'avant. Qu'est-ce que ce vécu, comment est-ce que j'arrive à vivre avec ou en dépit de lui ? Il s'agit de prendre conscience de cette difficulté, mais de ne pas y être réduit. L'échange de vécus, notamment avec ceux qui ont intégré l'expérience, est très important pour ceux qui sont encore en désarroi. L'atelier a montré aussi que ces états procurent toutes sortes de richesses : sensibilité, clairvoyance, état très perceptif. Dans une étude à paraître, deux tiers des patients interrogés disent aussi que découvrir un sens nouveau à la psychose est essentiel. La deuxième dimension, spirituelle, est aussi présente, elle donne de l'espoir, notamment par le dialogue avec ceux qui vont à nouveau bien, elle donne le sentiment d'être unique. La troisième est le pouvoir d'agir. Beaucoup de professionnels et de proches disent à quel point il est important pour eux d'entrer dans cette parole, qu'ils en sont enrichis. C'est très requalifiant pour les patients. Et nous avons découvert avec surprise que cette parole est aussi un réservoir d'idées militantes. C'est de là qu'est née l'idée du carnet d'adresses, de rencontres pluri-annuelles avec l'institution, de dénoncer la surpopulation et la dégradation des soins en psychiatrie... Enfin, la relation aux autres. Nous portons tous en nous les trois archétypes : celle du patient face à notre équilibre psychique, du soignant par l'aide et le soutien apportés à telle ou telle personne, et celle du proche, car il y a toujours dans notre entourage quelqu'un qui va mal. Au Psy-Trialogue, notre psychisme interne est rejoué dans ces composantes. Par exemple, nous avons vu des patients rejetant totalement la psychiatrie devenir très nuancés dans l'appréhension des soignants. Nous avons aussi découvert que les ateliers jouent un rôle de prévention de la rechute.

- Et les soignants ?

- Ils disent avoir accès à une parole qui leur échappe dans le quotidien, où ils rencontrent des patients surtout dans un état de crise. Au Psy-Trialogue, ils se trouvent sur un pied d'égalité qui permet de soulever un coin de voile sur ce que vivent les patients. Tous disent à quel point cette expérience a modifié leur vision. Ils perdent en partie la certitude du savoir et la peur de leur impuissance. A mon avis, ils s'interrogent : quand je parle, qui parle ? Est-ce le soignant censé mettre de côté une grande partie de sa sensibilité quand il agit, quand il parle ? Le technicien de la santé représentant l'institution ? Ou la personne subjective... qui peut d'ailleurs être en désaccord avec les deux autres ?

- Et qu'y trouvent les proches ?

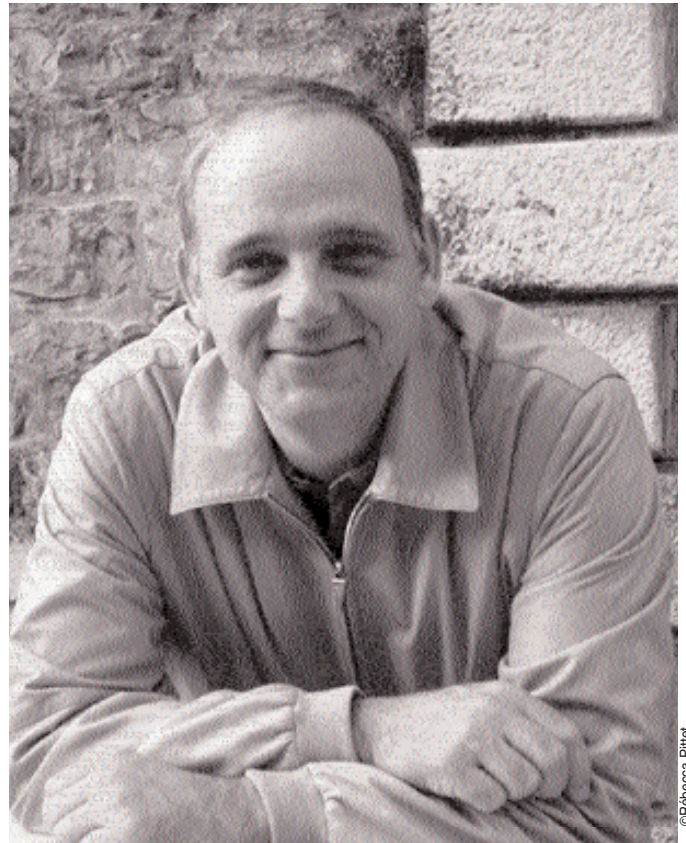
- L'effet de distanciation leur est précieux. Ce qu'ils n'arrivaient pas à entendre chez un proche, eh bien lorsque c'est un autre malade qui le dit, ça clique. Cette expérience leur permet aussi de mieux prendre leur place : les soignants ne les reconnaissent pas toujours comme acteurs.

- La participation au Psy-Trialogue est désormais reconnue comme formation continue pour les médecins. Viennent-ils davantage ?

- Non, les médecins sont toujours aussi rares. La sensibilisation au travail communautaire est aujourd'hui beaucoup moins demandée. Travailler sur une molécule du cerveau, ça fait beaucoup plus sérieux. Je pense qu'ils ont aussi peur de la parole souffrante.

- Comment l'expérience du Psy-Trialogue pourrait-elle être incluse dans l'approche de la maladie ?

- Une femme âgée, schizophrène, raconte que jamais aucun soignant ne s'est intéressé à l'accompagner dans ce qu'elle vivait. Leur intervention était toujours d'ordre suppressif, jamais sur le sens de cette expérience. Cette revendication est centrale. Les patients



Jean-Dominique Michel, ancien secrétaire général de Pro Mente Sana.

disent à quel point il y a peu de temps consacré à cela. Ils passent leur journée à s'ennuyer et à fumer dans les couloirs et voient un médecin 10 minutes. Il n'y a presque pas de psychologues à Belle-Idée.

- Existe-t-il des institutions psychiatriques en Suisse romande qui vous paraissent avoir pris une meilleure voie ?

- Oui, Malévoz, par exemple, qui n'utilise pas la contention, ne possède pas de chambre fermée et où les séjours semblent avoir un effet plus positif sur les patients. Il me semble que c'est l'institution la plus ouverte et la plus progressiste. Mais de manière générale, et contrairement à ce qu'on croit, le taux de réussite de la psychiatrie est l'un des plus élevés des disciplines médicales. La plupart des gens hospitalisés n'y retournent pas. Mais une frange y retourne régulièrement et mon hypothèse est que celle-ci ne bénéficie pas d'une prise en charge adéquate.

- Vous estimez que les patients devraient jouer un plus grand rôle dans ce système de soins. Comment ?

- Ils devraient être là où se décide la politique des soins, les commissions de gestion des services, par exemple. C'est en cours, le directeur de Belle-Idée François Ferrero y est favorable. Mais pour une bonne représentativité, il faudrait des associations d'usagers plus fortes. Vu la nature des maladies, les groupes sont erratiques. Je souhaite la constitution d'une plate-forme. ■

Propos recueillis par Mireille Vallette

* « Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois », Groupe de réflexion et d'échange en santé psychique (GREPSY), p.a. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40.



Un film éclaire la vie du Racard

Un documentaire vient d'être consacré au centre d'hébergement genevois Le Racard. «Sur le fil» permet de mieux appréhender une pratique psychosociale qui se distancie des normes institutionnelles.

«**C**omment filmer l'infiniment petit, le journalier, comment filmer tout un système de signaux, comment filmer ce qui n'est pas dit? C'était un pari très difficile», explique Miguel Norambuena, directeur du Centre Racard. A ses yeux, compte tenu de la difficulté, le pari a été réussi. Laurent Graenicher et Nadine Fink viennent de réaliser un film sur le Racard d'une durée de 50 minutes. «Sur le fil» nous immerge dans cette institution psychosociale hors normes, située à Genève. A mi-chemin entre le centre d'hébergement transitoire et un lieu de vie, le Racard accueille des personnes en difficulté psychologique et sociale grave, qui ne peuvent être pris en charge ailleurs. Que cela soit des psychotiques, des schizophrènes, des femmes battues ou des alcooliques. Les résidents sont de plus en plus jeunes. La philosophie du Racard se distancie des normes institutionnelles. Il ne s'agit ni de guérir, ni de réinsérer ces personnes marginalisées par la société. «La réinsertion de la tête dans la tête, de la tête avec le corps, avec l'espace, c'est là notre préoccupation», souligne Miguel Norambuena dans le film. A travers notamment le repas du soir pris en commun, les permanents tentent d'établir du lien social avec les résidents, de leur redonner une estime de soi.

Le travail de permanents

A partir d'un tel lieu, on pourrait imaginer bien des films. Nadine Fink, à l'origine du projet, et Laurent Graenicher, déjà réalisateur de plusieurs documentaires, ont choisi de s'intéresser avant tout à la pratique des permanents. Cela passe bien sûr par

l'évocation de ceux qu'ils accueillent. Mais seuls les professionnels ont été interviewés. Les choix cinématographiques et éthiques opérés par les réalisateurs permettent aux spectateurs d'entrer en empathie avec les résidents, tout en évitant le voyeurisme. D'une grande élégance filmique, «Sur le fil» ne tombe jamais dans une image misérabiliste de la marginalité.

Heureusement éloigné de tout reportage télévisuel formaté, le documentaire ne plonge pas tout à fait le spectateur dans une aventure hors normes, à l'instar de l'excellent «La moindre des choses» de Nicolas Philibert. Les réalisateurs ont choisi une voie cinématographique médiane, en ponctuant régulièrement leur film par les paroles des professionnels. On comprend leur souci didactique, de lisibilité, qui fait de cette réalisation un bon outil pédagogique. Ce documentaire tire surtout sa force de quelques séquences fortes, prises dans leur durée, qui montrent l'interaction entre résidents et permanents. Dans ces scènes, tout se passe dans les petits détails, dans «l'infiniment petit», dont parle Miguel Norambuena, et qu'il faut pouvoir lire au plus près.

Une atmosphère non violente

Ce qui frappe, c'est l'ambiance plutôt douce et feutrée qui se dégage du Racard. La violence est évoquée lors des entretiens, mais reste presque totalement hors champ. Seule une séquence montre le coup de gueule d'un résident vis-à-vis des réalisateurs. «La caméra modifie le comportement des gens; elle a sans doute souvent normalisé leur comportement» explique Laurent Graenicher. «Le film montre que leur travail fonctionne, d'où son côté doux» souligne Nadine Fink. Une impression confirmée par Paola Salati, animatrice psychosociale au Racard. «Ce qui est bien montré dans le film, c'est cette ambiance feutrée à laquelle on aspire, même si ce n'est pas comme cela tous les soirs». Et de préciser: «L'atmosphère générale transparait dans le film, nos manières de faire et d'entrer en contact avec les résidents, mais ce que l'on ne voit pas c'est le travail qu'il y a derrière». Un travail qu'on aurait aimé suivre, qu'on devine en partie à travers les interviews.

La première de «Sur le fil» a eu lieu en juin dernier à Genève. Le documentaire y a été bien accueilli et a surtout permis aux professionnels du social de se faire une idée plus précise sur une pratique relativement méconnue. Les réalisateurs ainsi que le directeur du Racard espèrent que le film traversera nos frontières, et surtout qu'il sera vu par le plus grand nombre de professionnels. ■

Laurent Asséo

Pour en savoir plus :
www.racard.ch.

Pour acheter des cassettes du film, on peut s'adresser à Jean-Daniel Conus (Imagia) Tél. 079 601 2745 ou aller sur www.imagia-ch.com





©Gettyimages

La contre-prestation gagne du terrain

Initiée par certains cantons suisses dans les années 90 déjà, une nouvelle politique sociale se développe. Basée sur le principe de la contre-prestation, elle affirme que les individus ne peuvent bénéficier d'aide financière de la part de l'Etat que s'ils entrent formellement dans un processus de retour au travail ou d'insertion sociale. Appliquée pour l'heure par quelques cantons seulement, elle va probablement gagner, d'ici quelques années, l'ensemble des cantons, soucieux d'aligner leurs pratiques sur les récentes recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)¹. Celle-ci prône en effet l'introduction d'incitations financières pour les personnes assistées qui ont un emploi ou sont inscrites dans un projet d'insertion. Corollairement, celles qui refusent ces propositions verront leurs aides réduites à un minimum.

Apparue dans de nombreux pays industrialisés frappés par un chômage important et l'accroissement du nombre des sans-emplois non indemnisés par l'assurance chômage, cette politique a pour but affirmé d'éviter la marginalisation de ces derniers. Mais y parvient-elle? Les évaluations sont rares et se heurtent à un paradoxe majeur: les mesures de réinsertion sont efficaces lorsque la situation économique permet la création de nouveaux emplois.

En effet, la contre-prestation apparaît dans une période où le marché du travail est divisé en deux «segments»: l'un, destiné aux travailleurs qualifiés,

mieux payés, mieux protégés par les lois sur le travail, les conventions collectives et les assurances sociales, et l'autre, destiné aux personnels précaires, moins qualifiés, moins payés et soumis aux aléas de la conjoncture. Des études prospectives, citées par André Gorz² et faites vers 1985, prédisaient pour la fin du XXe siècle, dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), que 25% auraient un travail salarié stable et de qualité, 50% seraient des travailleurs «périphériques» soumis à de nombreuses ruptures, périodes de chômage et changements au cours de leur vie professionnelle, et 25% resteraient durablement exclus du travail. Cet oracle ne s'est heureusement pas (encore?) réalisé...

Il n'en reste pas moins que, si positives qu'elles puissent être pour les individus concernés, les mesures de réinsertion sanctionnées par un contrat ad hoc, surtout celles qu'on nomme «sociales», rappellent une réalité que Robert Castel évoque avec force: «Qui ne peut payer autrement doit continuellement payer de sa personne. Le demandeur n'a rien d'autre à apporter que le récit de sa vie avec ses échecs et ses manques, et on scrute ce pauvre matériau pour (...) définir un projet d'insertion. Les fragments d'une biographie brisée constituent la seule monnaie d'échange pour accéder à un droit. Il n'est pas certain que ce soit un traitement de l'individu qui convienne à un citoyen à part entière.»³

■ Diane Gilliard

sommaire

L'aide au conditionnel se décline à l'échelle internationale 6-7

Le travail social a intégré la pratique des contrats 7-8

«L'aide sociale est conditionnelle parce qu'elle ne peut évacuer le soupçon» 9-10

Peu de lois cantonales misent sur la contre-prestation 11

Les mesures d'insertion dynamisent l'action sociale jurassienne 12-13

1 www.csias.ch

2 André Gorz, «*Métamorphoses du travail*», Paris: Gallimard/Folio essais, 2004

3 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Gallimard/Folio Essais, 1995, 473

L'aide au conditionnel se pratique à l'échelle internationale

L'aide au conditionnel est un mouvement de fond qui a conduit aux réformes des politiques sociales dans les pays industrialisés. Au nom de l'activation des dépenses passives et de la lutte contre l'«exclusion».

La réforme des systèmes d'aide sociale de nombreux pays industrialisés, introduisant le principe de la contre-prestation, commence à la fin des années 80, alors que le chômage, notamment de longue durée, s'accroît de manière foudroyante. Selon une évaluation faite vers 1995, plus de 10% de la population active des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pas d'emploi ou sont sous-employés. Le nombre de chômeurs n'ayant plus droit aux indemnités augmente sans cesse.

Les années passent, les taux de chômage restent élevés, les inégalités sociales s'accroissent: la gestion de l'«exclusion» devient un thème politique central des pays industrialisés, ce qui va avoir un impact important sur le traitement des sans-emploi. De nouvelles politiques sociales émergent sur fond de restrictions budgétaires; les lois sur le chômage sont réformées dans le but de devenir plus «incitatives» à l'emploi.

Selon les auteurs de «L'Aide au conditionnel»¹, l'intérêt pour la contrepartie est en relation directe avec ce contexte: un nouveau principe d'action politique apparaît, l'activation des dépenses dites passives. C'est l'OCDE qui en popularise l'argumentation: selon cette vision, il faut mettre le plus grand nombre possible de personnes en activité, introduire des mécanismes de contrepartie pour réguler les droits sociaux et impulser un changement du rôle de l'Etat. «Les politiques d'assistance, traditionnellement destinées à garantir un niveau minimum de ressources aux personnes dans le besoin, seraient des pièges pour les prestataires, transformant le secours public en une *trappe à pauvreté* et une source d'enfermement dans une situation de *dépendance* à l'Etat.»²

Des valeurs fondamentales

En 1988, la France met en place le Revenu minimum d'insertion (RMI), qui impose à chaque allocataire de s'engager par contrat à fournir une contre-prestation marquant son désir d'insertion. Elle développe simultanément une politique active d'aide à l'embauche par des subventions aux

employeurs. Le Québec opte pour la contre-prestation en 1989. Aux Etats-Unis, en 1996, l'administration Clinton entame une seconde réforme du *welfare* et adopte une législation³ qui représente, selon le président, «une occasion (...) de transformer notre système obsolète par la promotion des valeurs fondamentales que sont le travail, la responsabilité et la famille».

Au cours de ces mêmes années, les pays de l'Union européenne adoptent l'un après l'autre cette nouvelle conception de l'aide et s'accordent, en 2000, sur l'objectif d'augmenter le rapport entre le nombre de personnes au travail et le nombre de personnes en âge de travailler jusqu'à 70% en 2010. En Suisse, Genève met sur pied en 1995 le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), le canton de Vaud institue en 1997 le Revenu minimum de réinsertion (RMR), de même que le Tessin, et progressivement, divers cantons révisent leurs lois sur l'aide sociale, intégrant de plus en plus le principe de la contre-prestation (voir article p.11).

Employabilité, flexibilité

Les politiques se ressemblent sur le fond mais les arguments invoqués pour les promouvoir varient selon les cultures. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni justifient le *workfare* au nom de la «nécessaire flexibilisation du marché de l'emploi pour faire face à la concurrence mondiale». Le Canada évoque la dépendance aux programmes sociaux et les contraintes liées à la mondialisation, mais privilégie le développement des ressources humaines et la formation de la main-d'œuvre. Les pays nordiques et la France parlent surtout de l'amélioration de l'employabilité, et les mesures d'insertion qu'ils proposent ne visent pas forcément le retour au travail mais la reprise d'une activité par les bénéficiaires.

Jusqu'à aujourd'hui, aucune évaluation systématique des résultats de ces politiques n'a pu être faite, tant les dispositifs et les mesures d'accompagnement sont différents. Néanmoins, une étude danoise de 1999 indique que les mesures actives ont eu peu d'effets sur les sorties de programmes – c'est plutôt la reprise économique qui a eu des

1 Pascale Dufour et al., *L'Aide au conditionnel: la contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Montréal et Bruxelles: Presses de l'Université de Montréal et Peter Lang, 2003

2 Op. cit., 12-13

3 *Personal Responsibility and Work Opportunities Reconciliation Act*.

4 *L'Aide au conditionnel*, 108

5 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Gallimard/Folio Essais, 1995

6 *L'Aide au conditionnel*, 20

conséquences positives. Aux Etats-Unis, les fermetures de dossiers d'assistance ne sont pas liées à l'emploi et les mesures visant à améliorer l'employabilité, inefficaces, n'aident pas à retrouver un travail. Au Royaume-Uni, l'assistance à la recherche de travail ne semble pas augmenter les chances des bénéficiaires.

Renforcement du contrôle

Divers experts signalent en outre des effets inattendus de ces politiques d'activation : le renforcement du contrôle sur les bénéficiaires accroît les coûts. Trop souvent, les mesures actives s'adressent d'abord à ceux qui en ont le moins besoin; la réussite de ces programmes repose toujours sur l'existence d'emplois disponibles. Enfin, les Etats sont peu prêts à investir les sommes nécessaires pour assurer la réalisation de l'objectif affiché, soit la régulation de masse de la précarité.

Cela n'exclut pas des points positifs : diverses mesures relevant de la version douce du *workfare* (voir pp. 9-10) peuvent avoir des effets importants pour empêcher une part de la population de s'enfermer dans une situation d'exclusion et influencer sur la façon dont les personnes vivent le temps de l'aide sociale. Par exemple, en France, le RMI permet à certains d'accroître leur confiance en soi et de renouer des liens sociaux. Au Danemark, il est possible de bénéficier d'une formation vraiment qualifiante.

Il n'en reste pas moins que «la société active est construite sur un paradoxe : elle met au cœur de sa justification la nécessaire (économiquement) et salutaire (moralement) activité du plus grand nombre, alors même que l'emploi salarié traditionnel (qui reste la forme de l'emploi la plus convoitée et la plus valorisée) est de moins en moins disponible». Cela exige, en conclusion, de «rester attentif à ce qui est une véritable construction de l'insécurité sociale sous couvert d'incitation, de responsabilisation ou de lutte contre la fraude».⁴

Diane Gilliard

Bien gérer les pauvres

Entre 1522 et le milieu du siècle, une soixantaine de villes européennes prennent des dispositions convergentes : exclusion des étrangers, stricte prohibition de la mendicité, dénombrement et classification des nécessiteux, déploiement de secours différenciés. Sous condition de domiciliation, soins et secours aux malades et invalides, mais aussi mise en apprentissage des enfants pauvres et distribution de secours à des familles sans emploi ou dont le revenu est insuffisant pour la survie⁵. L'ancêtre du *workfare*, le *worktest*, apparaît en 1700 en Angleterre. Il consistait à faire effectuer un travail aux pauvres afin que ceux-ci puissent démontrer qu'ils n'étaient pas fainéants et qu'ils méritaient de recevoir de l'aide⁶.

D.G.



© Gettyimages

Le travail social a intégré la pratique des contrats

Santé, emploi, bénévolat peuvent faire l'objet d'un contrat de contre-prestation entre usagers et services sociaux. Mais le rapport entre contractants n'est pas égal : le bénéficiaire des aides ne peut le refuser, il a l'obligation de jouer le jeu.

Qu'on le veuille ou non, le travail social suit, de près ou de loin, les mutations successives de la société. Insensiblement, il a intégré la pratique des contrats avec ses usagers. Mais, qu'est-ce qu'un contrat ? Pourquoi le contrat remplace-t-il subitement la loi ? Quels peuvent en être les effets sur la relation d'aide ? Au début des années 80, Pierre Bourdieu insistait sur la disparition des clercs «à l'ancienne». Dans les villes comme dans les campagnes s'amenuisait déjà la «cure des âmes». Les prêtres étaient encore sollicités pour des rituels sociaux basés sur la gestuelle ou pour des demandes de cérémonies sociales, mais ils entraient en concurrence avec de «nouveaux agents de manipulation symbolique» que sont les psychanalystes, les psychologues, les spécialistes de médecine douce, les sexologues, les professeurs d'expression corporelle, de sports de combat asiatiques, les conseillers de vie et... les travailleurs sociaux.

Le religieux se dissout

Ces «agents de manipulation symbolique mettent en œuvre dans leur pratique des définitions concurrentes, antagonistes, de la santé, de la guérison, de la cure des corps et des âmes.»¹ Ils luttent pour dire comment il faut voir le monde et comment agir. Ce sont «des professionnels d'une forme d'action magique qui, par des mots capables de parler au corps, de toucher, font voir et font croire, obtenant ainsi des effets tout à fait réels, des actions.»² A cette époque, une question lancinante ponctuait les supervisions des travailleurs sociaux : «Quel est votre projet ?» C'étaient de valeurs qu'il s'agissait. On attendait qu'ils précisent leur idéal, les ressorts de leur motivation, ce qui les faisait croire en un changement possible.

Une génération plus tard, la même question s'adresse cette fois aux personnes aidées : les usagers. «Quel est votre projet ?» Ce sont à présent des objectifs qui doivent être

précisés, puis atteints à court terme. Toutes sortes d'objectifs: «emploi», «bénévolat», «santé», etc. Ils constituent la contrepartie d'une aide matérielle souvent parcimonieuse. François Dubet parle de «l'obligation d'être libre» qui conduit à «une exhortation permanente à l'engagement de soi, à la motivation, au projet, à la prise en main de son destin et de ses problèmes.»³ Dans le cas du contrat Revenu minimum d'insertion (RMI), c'est le travailleur social qui définit les épreuves et le mérite de chacun. En fin de compte, le contractant ne peut refuser: il a «l'obligation de jouer le jeu». Robert Castel s'est lui aussi penché sur la question du «contractant obligé» à propos du RMI: «Ne faut-il pas se demander, comme pour les premières formes de contrat de travail, au début de l'industrialisation, si l'imposition de cette matrice contractuelle n'équivaut pas à exiger des individus les plus déstabilisés qu'ils se conduisent comme des sujets autonomes? Car monter un projet professionnel ou, mieux encore, construire un itinéraire de vie, ne va pas de soi lorsqu'on est, par exemple, au chômage ou menacé d'être expulsé de son logement. C'est même une exigence que beaucoup de sujets bien intégrés seraient bien en peine d'assumer, car ils ont toujours suivi des trajectoires balisées.»⁴

Robert Castel insiste sur l'exercice d'un pouvoir qui se cache derrière ce type de contrat. «C'est alors l'intervenant social qui est juge de la légitimité de ce qui tient lieu de contrat, et il accorde ou non la prestation financière en fonction de cette évaluation. Il exerce ainsi une véritable magistrature morale (car il s'agit en dernière analyse d'apprécier si le demandeur *mérite* bien le RMI), très différente de l'attribution d'une prestation à des collectifs d'ayant droit, anonymes certes, mais du moins assurant l'automatisme de la distribution.»⁵

Les rapports sociaux se féodalitent

Comme le vassal mettait au Moyen Âge sa liberté au service d'un ou de plusieurs suzerains, les hommes «libres» du XXI^e siècle donnent leur cœur, leur intelligence, leur créativité aux nouvelles formes d'organisation du travail (travail sur mandats, en sous-traitance, à durée déterminée, toujours plus flexible, etc.). Avec d'autres experts, le juriste – et

sociologue – Alain Supiot annonce une «reféodalisation» de la société. Celle-ci couvre divers champs de la vie sociale et économique, y compris le travail social. Il envisage la société comme «un ensemble de liens de paroles, fixées souvent dans des textes, qui attachent des hommes les uns aux autres.»⁶ Toutes nos paroles ne nous lient pas – ne nous obligent pas – mais, de plus en plus, une part de ces paroles structurent notre vie. Alain Supiot montre que, depuis le milieu des années 90, le contrat a tendance à devancer la loi. Plus précisément, la part des liens prescrits (en fonction des lois) régresse au profit de liens consentis (par le biais de contrats). En théorie, les lois s'imposent à nous indépendamment de notre volonté tandis que les contrats reposent sur un libre accord avec autrui, mais il existe de plus en plus de formes hybrides.

En 1899, le sociologue Emile Durkheim précisait déjà que «tout rapport entre individus qui se trouvent dans des conditions inégales est nécessairement injuste; car il y a une coaction exercée par le plus favorisé des deux contractants sur l'autre, coaction qui fausse les conditions de l'échange. Le riche obtient du pauvre plus que le pauvre ne peut obtenir du riche, parce qu'ils ne luttent pas avec des armes égales; l'un reçoit plus qu'il ne donne.»⁷ Un siècle plus tard, Alain Supiot montre que les contrats lient rarement des personnes égales. Pire, il arrive que maintenant la voie contractuelle est imposée par la loi: «L'usager se mue en contractant obligé». Au fil du temps, une idée s'impose: «Le lien contractuel serait la forme la plus achevée du lien social.»⁸

Dans les services sociaux aussi, on travaille sous contrats. Olivier Cousin a observé six centres médicosociaux de la Gironde, durant un an, après la mise en route du RMI. Il constate que, pour les usagers, la notion de contrat a peu de sens. «Le contrat se présente comme un programme et une alliance entre les usagers et un service afin de réaliser des objectifs précis. Il inscrit l'action dans le temps et donne un sens à la relation rompant ainsi avec la dépendance qui menace et alourdit toute relation d'aide (...) Pour les usagers, il permet de hiérarchiser les problèmes.»⁹ ■

Josianne Bodart Senn

Le sens du contrat

«La notion de contrat recouvre des sens différents selon les interlocuteurs. Pour les travailleurs sociaux, il marque l'inscription d'une prise en charge dans le temps, il signifie que le suivi est surtout une méthode de résolution des problèmes et non plus uniquement un soutien psycho-éducatif. Il peut donc à ce titre prendre fin selon diverses modalités. Pour les usagers, le contrat désigne principalement l'ordre de priorité des objectifs à atteindre dans le cadre d'un suivi. Il marque donc des étapes, mais il est rarement perçu comme un pacte. L'idée d'une rupture du contrat n'est pratiquement jamais envisageable.»¹⁰

La surcharge des travailleurs sociaux est aussi une réalité. Elle risque d'aboutir à une sélection: ce sont les usagers les plus méritants qui ont la priorité. Et Olivier Cousin de noter une dérive possible: au nom de l'efficacité, le mérite peut se télescoper avec l'idée de quota. Dans son enquête, il n'en a pas constaté des effets concrets, mais il a entendu mettre en doute, lors de réunions d'équipes, l'opportunité d'un suivi quand on a introduit «si peu» de changement. ■

J.B.S

Contracter:

du latin contractus = resserrement

Dérivé du participe passé contrahere, composé de cum et de trahere, contracter signifie d'abord faire venir à soi (une maladie, un mariage, des dettes, etc.); ensuite réduire, serrer; enfin avoir des liens serrés avec quelqu'un.

Contracter signifie aussi prendre un engagement ou s'obliger (ob-ligare = attacher à).

- 1 Pierre Bourdieu, *La dissolution du religieux (communication à Strasbourg en octobre 1982)*. In: Choses dites. Paris: Minuit, 1987, 119.
- 2 Op. cit., 120.
- 3 François Dubet, *Domination et socialisation*. In: Recherches sociologiques, 2003/2, 17.
- 4 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Gallimard/Folio Essais, 1995, 762.
- 5 Op. cit., 763.
- 6 Alain Supiot, *La contractualisation de la société*. In: Université de tous les savoirs: La Société et les relations sociales. Odile Jacob, 2002, vol. 12, 57.
- 7 Emile Durkheim, *Une révision de l'idée socialiste* (1899). In: Textes. Paris: Minuit, 1975, Tome 3, 164.
- 8 Alain Supiot, *La fonction anthropologique du droit*. In: Esprit, février 2001, 155.
- 9 Olivier Cousin, *Les mutations du travail social: de la transformation du public aux changements dans les modes de prise en charge*. Sociologie du travail, 1996, n. 2, 151.
- 10 Op. cit., 157.

«L'aide sociale est conditionnelle parce qu'elle ne peut évacuer le soupçon»

La contrepartie se fonde sur une règle sociale élémentaire : tout don doit être compensé par un contre-don, sinon il y a dette et rupture du contrat social. Il y a cependant diverses manières de la mettre en pratique.

Franz Schultheis est professeur de sociologie et directeur du département de sociologie de l'Université de Genève. Il est aussi auteur ou coordinateur de plusieurs enquêtes sur les interventions sociales dans les situations précaires, sur la relation de confiance, sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, etc.

– **Repère social : Aux yeux du sociologue, qu'est-ce que cette contrepartie qui semble aujourd'hui faire partie de l'intervention sociale ?**

– **Franz Schultheis :** Disons d'abord que la contrepartie dans l'aide sociale n'est pas nouvelle. Prenons une perspective historique et rappelons que c'est au milieu du XIXe siècle (plus précisément vers 1830-1840) que la charité chrétienne laisse la place à une philanthropie «rationnelle». Souvenez-vous du Baron de Gerondo et de son best-seller de l'époque «Le visiteur du pauvre». Il veut y démontrer que l'aumône est néfaste : il faut aller sur place dans les taudis, pour observer les gens dans leur entourage et trouver les moyens de les aider à s'en sortir.

– **Les philanthropes de l'époque ne sont rien d'autre que les ancêtres des travailleurs sociaux. Pour eux, s'en sortir était un véritable leitmotiv...**

– Exactement. Il ne s'agissait pas de donner gratuitement des moyens de survivre, mais de faire sortir durablement les pauvres d'une situation jugée comme détestable à travers une intervention pédagogique. Il fallait que la pauvreté soit vécue comme repoussante sur le plan matériel et moral à la fois, qu'on s'y sente si mal, qu'on ait qu'une envie : s'en sortir. Et là, c'était le modèle du petit-bourgeois qui primait. En amenant une corbeille de nourriture, le philanthrope exerçait un contrôle «doux» sur l'hygiène, l'ordre, la propreté, la civilité des familles pauvres. Il enquêtait. Les enfants vont-ils vraiment à l'école ? La mère se lève-t-elle suffisamment tôt le matin ? Cuisine-t-elle ? Sait-elle gérer un budget si petit soit-il ? Le mari va-t-il au bistrot ? Sont-ils capables d'épargner ?, etc. etc. L'aide sociale ciblait une autre forme de vie. Au fil du temps, elle tentait d'induire tel ou tel



comportement. Et le «philanthrope» allait jusqu'à refuser de donner de l'argent, des vivres, un toit, des vêtements s'il n'y avait aucune contrepartie.

– **A quel principe, moral ou philosophique, correspond cette contrepartie ?**

– Il s'agit plutôt d'une règle sociale élémentaire, sorte de constante anthropologique, à savoir le principe de réciprocité qui a été longuement analysé par Marcel Mauss dans son «Essai sur le don». Il y précise que tout don doit avoir un contre-don, sinon il y a une dette... et rupture du contrat social sous-jacent à tout échange. Appliqué à notre question, quand on reçoit une assiette de soupe, il faut avoir l'occasion de rendre, d'une manière ou d'une autre, sous

peine de se voir exclu du monde social. Alors, ce qu'on donne au pauvre, c'est en somme la contrepartie d'un effort de sa part. Ce qui est mis en évidence, c'est qu'il n'y a pas de générosité à sens unique, c'est que l'on ne reçoit que ce qu'on a «mérité». Vous voyez, tout ceci n'est pas forcément «amoral», mais se base sur une éthique méritocratique. Ce raisonnement se fonde sur une règle du jeu qui est par ailleurs universelle, donc non spécifique au monde des pauvres.

– **Mais aujourd'hui, dans l'exercice du travail social, cette règle du jeu est encore valable...**

– Le principe reste le même. Dans les années 89-90, j'ai travaillé plusieurs mois sur le RMI, en France, au guichet, dans une caisse d'allocations familiales. C'était le tout début des mesures d'insertion. Chaque cas était considéré comme particulier, mais une contrepartie était toujours demandée. Pour les hommes, c'était nettoyer les parcs et forêts, ou évacuer la neige. Pour les mères, c'était amener les enfants à l'école et aller les rechercher, ou bien participer à une association au moins deux fois par semaine. Les contrats d'insertion étaient signés par le bénéficiaire et le préfet qui, en France, est «l'incarnation de l'Etat». Toute une mise en scène symbolique... pour exprimer la dette, l'obligation de rendre. Au XIXe siècle, il s'agissait d'inculquer une forme de prévoyance et un éthos de travail. Au tournant du XXIe siècle, le néo-libéralisme prétend que l'Etat-providence est néfaste et qu'il faut passer du *welfare* au *workfare* (voir encadré) : on nous dit qu'il y aurait en principe du travail pour tout le monde et, même si certains types de travaux ne permettent que de survivre plus mal que bien, chacun devrait être mis en état de pouvoir rendre et de se trouver ainsi dans le réseau des échanges sociaux.

– **Et si je n'y arrive pas ?**

– On dira que c'est de votre faute ! La soi-disant «paresse» du pauvre reste encore de nos jours une hantise collective séculaire. A la base, il y a, dans la logique de l'aide sociale, une forme de méfiance, un soupçon fondamental. Si je fais un zoom rapide, je peux dire que l'on a mis un siècle pour «démarchandiser» le salariat : pour lui permettre de ne pas devoir vendre sa force de travail à n'importe quel prix et à n'importe quelle condition. Sous la poussée d'un nouvel esprit du capitalisme et d'une pensée néolibérale radicalisée, on assiste depuis le début des années 90 à sa «remarchandisation».

– **Mais alors, que faire ? Quelle alternative proposez-vous ?**

– Au lieu de partir du principe de réciprocité («donnant-donnant»), nous pourrions partir de l'idée de citoyenneté sociale universelle : tout être humain a droit à une existence digne. C'est ce que prônaient les révolutionnaires français de 1789. Ils disaient même que la Nation avait une dette vis-à-vis du pauvre, et non le contraire... Chaque individu, dès sa naissance, devait être considéré comme un citoyen social. Le nouveau-né n'a encore rien «mérité», il est totalement dépendant du monde social, mais il aurait malgré cela un «droit sacré» d'être pris en charge.

– **De là, l'idée d'une «allocation universelle» ?**

– Oui, je suis proche de cette idée promulguée notamment par Philippe Van Parijs. Je parle plutôt d'impôt négatif. Mettons-nous d'accord sur un minimum vital, par exemple, 2000 francs par personne. Si quelqu'un n'a rien ou moins de 2000, on lui

donne. S'il gagne 2000 ou un peu plus, c'est très bien, on le laisse ainsi. S'il gagne plus ou beaucoup plus, on lui applique un impôt progressif. Là, il s'agit d'un droit universel, quasi automatique. Et chacun a le choix : s'il préfère une vie contemplative ou une activité non lucrative, c'est très bien ainsi. S'il vise une brillante carrière professionnelle, c'est pareil.

– **Et que devient le travail social ?**

– Il perdrait en bonne partie sa raison d'être et deviendrait inutile, au moins en partie en ce qui concerne ses dimensions «méfiance» et «contrôle». Les personnes âgées, ou handicapées, ou encore malades chroniques auraient bien sûr des demandes spéciales, puisque le minimum vital général serait insuffisant dans telle ou telle situation. Mais le «visiteur du pauvre» sous toutes ses formes perdrait sa cible. ■

Propos recueillis
par Josianne Bodart Senn

Contre-prestation, mode d'emploi

Le *workfare* – contraction de *work for welfare* – désigne le fait de travailler pour recevoir des prestations et se présente en deux versions, une version dure et une version douce.

«La version dure pose le travail obligatoire comme condition de la prestation. Le prestataire n'a pas le choix : il doit s'exécuter et ne peut décider de la nature du travail exigé. La non-conformité à cette injonction lui fait perdre tout ou une partie de la prestation. Cette version du *workfare*, qui correspond surtout aux pratiques anciennes, équivaut à une politique de dissuasion ; il s'agit de décourager la demande de prestation par l'imposition de conditions de travail obligatoire.

Selon la version douce, la mise en activité des prestataires vise davantage le développement de la main-d'œuvre, la création d'emplois et le support individuel, bien plus que le travail obligatoire. (...) Deux types de mesures sont favorisées : les mesures dites d'employabilité (incluant l'orientation, la formation et l'apprentissage) et les mesures orientées vers le marché du travail (que ce soit le supplément de salaire, le développement économique communautaire ou l'aide au travail autonome ou indépendant). La mise en activité est plutôt volontaire, effectuée en échange d'une prestation, qualifiante plutôt que punitive, et associée à un choix. (...) Dans cette perspective, les mesures actives de type *workfare* n'apportent pas une réponse au phénomène de la dissuasion. Elles proposent au mieux une forme de gestion du chômage.»

Dufour, Pascale et al., «L'Aide au conditionnel : la contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord», Montréal et Bruxelles : Presses de l'Université de Montréal et Peter Lang, 2003, pp. 20-21

Peu de lois cantonales misent sur la contre-prestation

La loi fédérale sur l'assistance délègue aux cantons le soin de prendre en charge les personnes sans ressources vivant sur leur territoire. Plusieurs cantons projettent de réviser leurs lois.

A ce jour, quelques cantons – notamment en Suisse romande – ont révisé leur loi pour y introduire contre-prestation et contrat d'insertion. La forme traditionnelle prime: l'aide sociale est un droit pour toute personne démunie, à condition d'informer le service social sur sa situation, d'utiliser les aides accordées à bon escient et de manifester sa volonté de retrouver son autonomie. Au travailleur social d'évaluer si ces conditions sont remplies, faute de quoi il pourra prononcer des sanctions. Quelques lois mentionnent l'obligation, pour le bénéficiaire, d'accepter toute proposition de travail convenable.

Ainsi Lucerne, Appenzell RI, Argovie, Vaud, Grisons, Genève, Glaris, Nidwald, Schaffhouse, Uri, Zoug et Zurich restent traditionnels.

L'esprit et la lettre

Cela dit, il y a le texte, et il y a la pratique. Certains cantons tel Appenzell RI peuvent recourir à des contrats informels, voire oraux, dans le but de susciter chez le bénéficiaire un comportement propice à améliorer sa situation. D'autres encore tels que les Grisons, recourent parfois à la contre-prestation formellement inscrite dans un contrat lorsque le bénéficiaire est engagé dans un «programme d'occupation». Des villes, confrontées à un nombre important de sans-emploi, peuvent promouvoir des mesures spécifiques. Zurich a ainsi instauré le «modèle chance», qui mise sur l'engagement réciproque des bénéficiaires et du service social. Cela s'adresse avant tout aux personnes dont on peut présumer qu'elles feront un effort de réinsertion. Les personnes qui participent à un programme d'insertion reçoivent un «bonus» de 150 à 300 francs supplémentaires, tandis que les moins motivés voient leurs aides réduites. Une deuxième manière d'aborder les obligations du bénéficiaires est représentée par exemple par les cantons d'Appenzell RE, Bâle-campagne, Obwald, Schaffhouse, St-Gall, Thurgovie: leurs lois incluent de manière plus ou moins contraignante l'obligation de «s'efforcer d'exercer une activité lucrative et de prendre tout travail jugé convenable», sans prévoir formellement de contre-prestation. Néanmoins, la ville de Schaffhouse, qui enregistre 65% des bénéficiaires de l'aide sociale du canton, passe des contrats avec une bonne partie d'entre eux, sans que ce soit prévu au niveau cantonal. Ce canton a créé avec des communes une fondation offrant des programmes d'occupation et des cours d'aide à la recherche d'emploi. Le canton de Soleure n'exige qu'indirectement une contre-prestation: les services sociaux ne font pas signer de contrat formel, mais peuvent, par exemple, demander à un bénéficiaire de s'engager dans un plan de désendettement ou de participer à un projet social.

Des résultats positifs, mais...

La Suisse romande, Berne et le Tessin sont pionniers dans la mise en place de lois prévoyant des mesures d'insertion spécifiques, sociales et professionnelles. Ainsi Neuchâtel, Jura (voir article p. 12-13, Fribourg, le Valais et le Tessin introduisent la contre-prestation obligatoire basée sur un contrat.

Ils sont prudents quant au succès effectif de cette politique. Selon Jean-Claude Simonet, coordinateur pour les mesures d'insertion sociales à Fribourg, le principal problème se situe après la mesure: les



©Rébecca Pillet

bénéficiaires vont mieux, mais ça ne suffit pas toujours pour retrouver un «vrai» emploi. A Neuchâtel, Daniel Monnin, chef du Service de l'action sociale, estime les résultats positifs: certains bénéficiaires deviennent indépendants financièrement après un programme de réinsertion. Mais, ajoute-t-il, «il est difficile de mesurer les effets de manière précise, plusieurs facteurs intervenant dans la reprise d'un emploi». En Valais, où certaines communes ont développé des programmes au sein des administrations ou en collaboration avec des entreprises sociales, la mesure d'insertion contribue à stabiliser les situations et ne s'exprime pas toujours en termes financiers. Cela vaut aussi pour le Tessin: le taux de placement suite à des programmes d'insertion (obligatoire pour tout requérant d'aide sociale) reste assez bas, mais notons qu'ils s'adressent à des personnes difficiles à placer sur le marché du travail.

Ces exemples vont prochainement faire des émules: plusieurs cantons projettent de réviser leurs lois sur l'aide sociale, prenant appui sur les dernières propositions de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). C'est le cas notamment de Zurich, du Valais, de Schaffhouse, d'Argovie, d'Obwald. Et de Genève. Quant au canton de Vaud une nouvelle loi entrera en vigueur en 2006: elle prévoit des mesures d'insertion, mais n'introduit pas de contre-prestation au sens strict. ■

Diane Gilliard

Les mesures d'insertion dynamisent l'action sociale jurassienne

Sur le terrain, des assistants sociaux de l'aide sociale jurassienne apprécient le processus systématique et formalisé des mesures d'insertion, tout en soulignant que le marché du travail en réduit les effets positifs.

Le canton du Jura a choisi de privilégier une approche qualitative (et non quantitative) de l'insertion. «La mesure n'est pas occupationnelle, précise Jean-Marc Veya, directeur de l'action sociale, elle doit avoir du sens pour la personne, déclencher un processus d'insertion, de vie, d'autonomie». Elle doit permettre d'aller vers un mieux-être personnel, d'accéder à l'emploi ou intégrer un dispositif supérieur comme la réintégration du droit au chômage, etc.

La nouvelle loi sur l'action sociale (LAsoc) du canton du Jura, entrée en vigueur le 1er janvier 2002, réorganise profondément la répartition des tâches entre les Services sociaux régionaux (SSR), le Service cantonal de l'aide sociale et les communes. Si auparavant, chacun des 83 exécutifs communaux décidait des demandes d'aide financière, actuellement, c'est un professionnel du Service social régional qui instruit le dossier, établit un budget. Celui-ci est adressé conjointement à la commune de domicile, pour examen des éléments administratifs et préavis, et au Service cantonal de l'action sociale, pour la décision. La centralisation des décisions garantit l'égalité de traitement. La LAsoc a voulu déconnecter l'accompagnement social de la décision d'aide financière. Dans les SSR, les assistants sociaux (AS) sont polyvalents; ils sont en charge aussi bien de la protection des mineurs, des tutelles et curatelles que de la LAVI et de l'aide sociale. A Delémont, quelques AS sont spécialisés dans l'aide sociale.

Une relation tripartite

Un secteur central d'insertion a été mis en place pour soutenir le travail des AS des SSR sur le terrain. Lorsqu'une esquisse d'insertion se profile, une mesure est ciblée et élaborée dans un entretien à trois: l'AS, le client et un collaborateur de l'équipe insertion. Celui-ci se charge ensuite, quand la mesure prend forme, des contacts avec le «tiers organisateur» avec qui s'accomplira la mesure.

Les mesures d'insertion (M.I.) font l'objet d'un contrat signé par le bénéficiaire et le Service d'action sociale. Le contrat définit le projet d'insertion, les objectifs et les modalités d'organisation de la mesure, il règle les droits et les obligations de chacune des parties. Il implique une majoration du forfait d'entretien de 150 francs et la prise en charge des déplacements et frais de cours éventuels. La M.I. est accompagnée d'un bilan rigoureux et régulier et d'une évaluation.

Régis Riat, collaborateur social au secteur insertion, précise qu'il y a trois niveaux d'intervention. L'incitation positive, qui soutient le projet que la personne a envie de réaliser. L'aspect donnant-donnant de la prestation/contre-prestation: «Ce

serait bien que vous vous lanciez à faire quelque chose en réponse à l'aide que vous recevez». Cette pression sous-jacente peut avoir du sens, car elle pousse la personne à se mettre en mouvement. Cependant les AS reconnaissent que si la personne n'est pas prête, si la pression intervient trop tôt dans le processus, elle ne conduit à rien et le projet n'aboutit pas. Une mesure d'assujettissement à projet d'insertion est également prévue par la loi, mais elle n'a jamais été mise en œuvre jusqu'à présent. Dans le domaine du contrôle, les sanctions envers une personne qui refuserait d'entrer dans un contrat, avec une attitude de non-collaboration, sont à distinguer de la lutte habituelle contre les abus (par exemple, tromperie pour obtenir l'assistance).

Des assistants sociaux satisfaits

Les assistants sociaux rencontrés se déclarent satisfaits de la professionnalisation du travail et de l'outil mis à leur disposition par des mesures d'insertion. Dominique Cattin du Noirmont apprécie d'avoir à motiver ses clients, à réfléchir avec eux à un projet de vie.

Hubert Girardin, AS à Porrentruy, depuis 10 ans sur le terrain de l'aide sociale, constate que sa pratique est dynamisée par les nouvelles dispositions. «On n'est pas seulement dans une logique de budget. On va vers quelque chose. On a toujours travaillé dans ce sens, mais maintenant c'est un processus systématique et formalisé. Les situations les pires sont celles où rien ne bouge. L'insertion aide à ne pas s'installer dans l'aide sociale. La situation est beaucoup plus claire pour les gens.» Selon le directeur de l'action sociale, c'est même devenu un réflexe institutionnel que de chercher dès l'ouverture d'un dossier comment la personne peut se réinsérer. Mais tous les bénéficiaires de l'aide sociale jurassienne ne peuvent être mis au bénéfice de mesures d'insertion. En effet, plus de la moitié des dossiers représentent des avances sur prestations (invalidité, complémentaires, etc.). Dans certaines situations, il peut être illusoire de proposer une mesure d'insertion: maladie ou atteinte psychique graves, obligations éducatives; une mère seule avec trois enfants, des chômeurs âgés en fin de droit par exemple peuvent être exemptés de ces mesures. Lors des premiers entretiens, l'AS établit d'abord un bilan social car il faut savoir où en sont les gens, quelles ressources ils peuvent mobiliser, avant de proposer la mise en place d'une mesure.

Un long processus

Côté usagers, les gens n'ont sans doute pas conscience d'entrer dans un système de prestation-contre prestation. Hubert Girardin estime «qu'ils prennent ces mesures très positivement car c'est une offre qui leur est faite. Mais la réalisation, c'est autre



© Gettyimages

La finalité n'est pas seulement l'insertion professionnelle, mais aussi un mieux-être personnel, social, psychique.

chose! La difficulté pour eux, c'est de déterminer vers quoi ils veulent aller, ça prend du temps. Parfois, une M.I. est impensable pendant un an, puis le projet a mûri, devient clair, on peut le formaliser. Ce processus laborieux fait partie de l'insertion! L'avantage des M.I. c'est de pouvoir être attentif à la réalité particulière des personnes.»

Encore peu de résultats

La mise en application de la loi jurassienne est récente et l'instauration du système est trop neuve pour qu'on puisse en voir les effets. Cependant certaines personnes ont retrouvé du travail ou réintégré un dispositif d'intégration pour demandeurs d'emploi. D'autres ont retrouvé un équilibre personnel et familial.

Car la finalité n'est pas l'insertion professionnelle à tout prix, mais aussi un mieux-être personnel, social, psychique: renouer des contacts, retrouver l'envie de réaliser des projets...

Hubert Girardin pondère l'aspect positif des mesures d'insertion: «Je n'ai pas l'impression que le dispositif réduise la durée de l'aide sociale, car le marché de l'emploi et la situation économique sont ce qu'ils sont. Un jeune aura toujours les mêmes difficultés à trouver un emploi. C'est le côté alibi de l'insertion. Car la condition de base pour que les gens sortent de l'aide sociale c'est qu'il y ait du boulot. Il y a 20 ans, ces gens trouvaient un petit job qui leur permettait d'être plus ou moins autonomes financièrement. Maintenant, c'est fini. La mesure d'insertion aidera un jeune à définir son projet d'apprentissage, lui donnera des chances supplémentaires pour entrer dans le marché du travail, mais les difficultés à trouver une place d'apprentissage restent les mêmes!»

Il reconnaît par ailleurs que la part des gens qui peuvent bénéficier des mesures d'insertion pour

sortir rapidement de l'aide sociale est minime. Ce sont des populations blessées socialement, psychologiquement, qui ont besoin de temps et d'étapes pour se (re)mettre en route, retrouver une autonomie. Aussi bien au Noirmont qu'à Porrentruy, les AS constatent le nombre grandissant de jeunes qui viennent à l'aide sociale. Certains sont en attente d'invalidité pour dépression. D'autres sans formation, sans boulot, en rupture familiale, sociale, professionnelle, en échec viennent demander l'assistance, n'ayant pas droit au chômage. Ce n'est pas seulement dû aux exigences des employeurs, mais cela renvoie à une fragilité psychique, émotionnelle. Ils sont déconnectés de la réalité de devoir gagner leur vie. Sortir de leur monde, imaginer faire un apprentissage est un long processus. ■

Hélène Assimacopoulos

Chiffres

La moitié des dossiers d'aide sociale sont des avances de prestation AI, chômage, pensions alimentaires. 30% sont des jeunes.

La grande diversité des situations et des personnes à l'aide sociale rend difficile l'établissement de statistiques.

En 2003, sur les 813 dossiers d'aide sociale, 15% ont été ou sont sous contrat d'insertion.

Jusqu'en août 2004, 149 dossiers ont été suivis par le Secteur insertion.

L'intégration à la jurassienne

Dans son principe, le contrat d'insertion part du projet de la personne et met en œuvre des mesures pour le réaliser, une fois sa viabilité vérifiée. Il dure un an au maximum et peut comprendre plusieurs mesures. L'aide sociale jurassienne prévoit quatre types de mesures, selon le but poursuivi:

- amélioration de la situation personnelle et/ou familiale, promotion d'un mieux-être physique ou psychique (par ex. exiger un taux d'activité minimum, aller voir un médecin, marcher chaque semaine avec un groupe pour créer des liens sociaux, etc.)
- apprentissages en lien avec la vie quotidienne (cours de langue, d'informatique, gestion du budget et affaires administratives)
- insertion/participation sociale (participer à un groupe, exercer une activité régulière avec d'autres, afin de créer des liens sociaux, favoriser l'intégration, par exemple pour des femmes étrangères restées confinées chez elles).
- mesures socioprofessionnelles (stages, cours, compléments de formation, etc.) afin d'améliorer les capacités de travail.

La réforme du droit de la tutelle prévoit des mesures sur mesure

Le projet de réforme propose de grouper sous une seule et même autorité les affaires relatives à la protection de l'enfant et à celle des adultes et de mettre sur pied une procédure simple, claire et uniforme.

Le droit de la tutelle n'a pas été remanié depuis 1912. L'objectif de la réforme en cours est de permettre d'adapter les mesures de protection des individus qui se trouvent en état de faiblesse aux situations et aux besoins individuels, compte tenu de l'évolution des mentalités et de la société, notamment du vieillissement de la population. Le projet propose de grouper sous une seule et même autorité les affaires relatives à la protection de l'enfant et à celle des adultes, et de mettre sur pied une procédure se voulant simple, claire et uniforme. Il se concrétise par une révision du code civil relative à la protection de l'adulte, le droit des personnes et le droit de la filiation, ainsi que par l'avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Il a fait l'objet d'une procédure de consultation ouverte le 25 juin 2003 et clôturée le 15 janvier 2004, qui devra déboucher ces prochains mois sur un message du Conseil fédéral.

Mesures anticipées

Afin de favoriser l'autodétermination des personnes à protéger, trois mesures anticipées sont créées, auxquelles la personne concernée pourra recourir: le mandat pour cause d'incapacité, le mandat dans le domaine médical et les directives anticipées du patient. Ces dernières permettent au patient d'élaborer un document écrit indiquant les traitements médicaux qu'il accepte et ceux qu'il refuse de se voir infliger. Au moment de la rédaction des directives, la personne concernée doit être capable de discernement. Elles sont considérées comme un refus ou un accord de traitement si elles sont suffisamment claires et doivent servir de base à une interprétation de sa volonté si la situation qui survient n'a pas été prévue. En cas de doutes fondés sur la question de savoir si elles représentent bien encore la volonté du patient ou si ce dernier a bien rédigé les directives librement, les directives ne produisent pas d'effet et l'on n'en tiendra donc pas compte.

Le mandat pour cause d'incapacité consiste, pour une personne ayant l'exercice des droits civils, de désigner un mandataire chargé de sauvegarder ses

intérêts et de la représenter à l'égard des tiers au cas où elle deviendrait incapable de discernement. L'acte constitutif du mandat doit être passé devant notaire ou enregistré devant l'autorité compétente désignée par les cantons, à charge pour elle ou pour le notaire de vérifier l'identité de la personne, sa capacité de discernement, sa libre volonté et sa bonne perception des conséquences du mandat. Le mandat est valable dix ans et peut être renouvelé. Il prend effet si le mandant perd sa capacité de discernement. Il peut aussi être annulé par l'intéressé en tout temps moyennant information à l'autorité chargée de tenir le registre des mandats pour cause d'incapacité, appelée service central. Le mandat définit les tâches du mandataire et cas échéant la manière dont il doit s'en acquitter. Les tâches peuvent être diverses, en relation avec l'assistance personnelle ou avec la gestion du patrimoine de la personne concernée. Si l'incapacité de discernement survient, le mandataire doit travailler ensuite en relation avec les autorités de protection de l'adulte, seules compétentes à la fois pour déterminer la validité du mandat pour cause d'incapacité et pour décider des affaires qui ne sont pas traitées par ledit mandat. Selon le projet, la rétribution du mandataire est à la charge du mandant. Les règles du mandat contenues dans le code des obligations (art. 394 et suivants) s'appliquent en ce qui concerne les obligations du mandataire.

Droits des patients consacrés

Le mandat dans le domaine médical permet à toute personne majeure et capable de discernement de désigner un représentant chargé de consentir ou non pour lui à un traitement médical si elle devait devenir incapable de discernement. Le mandat doit être rédigé par écrit, daté et signé. Le représentant peut être une ou plusieurs personnes, ou une personne morale, comme une association¹. S'agissant du consentement à un traitement médical, le projet prévoit encore qu'en l'absence de mesures anticipées prises par la personne concernée, ses proches disposent alors du droit de consentir ou de refuser pour elle.

Le projet règle aussi le placement à des fins d'assistance, qui actuellement fait l'objet de presque



©interfoto

Fin des mesures tutélaires

Lorsqu'une personne a besoin de protection et qu'elle n'a pas prévu ou n'a pas pu prévoir de mesures anticipées, ou que le besoin ne peut être couvert par de telles mesures anticipées, les autorités interviennent. L'idée du projet de réforme est de permettre l'adoption de «mesures sur mesure» pour les personnes qui ont besoin de protection, et d'éliminer si faire se peut l'effet stigmatisant des mesures tutélaires*. Le projet prévoit ainsi des mesures de curatelle visant à tenir compte du cas particulier. Il s'agit des curatelles d'accompagnement (soutien et conseils), de coopération ou curatelle qualifiée (pour la gestion de biens ou de fortune), de curatelles de représentation dans un acte précis et de curatelles de portée générale (l'équivalent de l'interdiction actuelle). Ces mesures peuvent se combiner entre elles et les tâches du curateur seront déterminées par l'autorité de protection de l'adulte au moment de sa désignation. Notons que le projet prône la suppression du principe actuel voulant qu'un enfant devenu majeur mais qui doit être interdit** soit placé sous autorité parentale au lieu d'être pourvu d'un tuteur (actuel article 385 al. 3 CCS). La règle sera d'instaurer une curatelle en désignant de préférence les parents, ou, à certaines conditions, un proche. Le fait de poser un tel principe a pour but d'éviter l'isolement social du jeune handicapé.

* Rapport de la Commission d'experts pour la révision du droit de la tutelle relatif à la révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation, juin 2003, p. 5, pt. 1.4.3 et 1.4.5.

** L'interdiction implique la perte de l'exercice des droits civils et place en quelque sorte la personne dans la même position que celle d'un mineur.

F.R.V.

autant de systèmes que de cantons². Il consacre les droits des patients à ne pas être internés sans justification, notamment par l'obligation faite à l'autorité de réexaminer périodiquement la situation et par le droit de choisir une personne de confiance obligatoirement informée du cas et qui pourra l'assister. La volonté de la personne internée doit être prise en compte lors du choix d'un traitement, ainsi que celle de sa personne de confiance et, ou de son représentant (curateur ou mandataire), étant précisé que le projet distingue entre traitement urgent, non urgent et forcé. Le traitement doit être adapté, proportionné. Il doit, s'il est forcé, être prescrit par le médecin chef qui constate l'incapacité du patient à réaliser sa

nécessité pour cause d'état de santé gravement mis en danger.

Les personnes résidant dans un home ou dans un Etablissement médicosocial (EMS) auront par ailleurs le droit d'obtenir un contrat écrit mentionnant en particulier les prestations à fournir, le droit de choisir librement leur médecin ou les moyens d'accéder à des contacts extérieurs. Soulignons enfin les mesures de formation des assistants sociaux et de professionnalisation de l'autorité tutélaire introduites par la réforme et qui devront être mises en œuvre par les cantons. ■

Francine Rieker Varin

1 Pour une critique du projet relatif à ces institutions, lire Noémie Helle, *Plaidoyer* 4/04 p.57 et ss. L'auteure relève que de sérieuses difficultés peuvent surgir du fait que les mandats ne sont pas conclus avec les mandataires, mais s'apparentent plutôt à la désignation d'un exécuteur testamentaire. Or, par exemple, rien n'est prévu pour remplacer le mandataire désigné, qui prend connaissance de son mandat seulement après la survenance de l'incapacité de discernement et qui refuse le mandat. Rien n'est prévu non plus en relation avec les éventuels conflits pouvant survenir entre deux mandats impliquant l'intervention de plusieurs personnes et dont les tâches pourraient se chevaucher ou se contredire. L'auteure relève aussi que les mineurs perdent la possibilité de désigner un représentant thérapeutique, le projet partant de l'idée que le pouvoir de représentation appartient aux parents, alors que le consentement à un traitement relève pourtant du droit strictement personnel, susceptible d'être exercé même sans l'accord du représentant légal si l'on est capable de discernement.

2 Voir la chronique juridique consacrée au droit des patients et à l'internement non volontaire, *Repère social* n° 44.

Les gardiens de prison s'initient au social et à l'interculturalité

Le « maton » qui fait tinter son trousseau de clés, c'est fini. Aujourd'hui, la formation des surveillants de prison porte sur les connaissances médicosociales et l'interculturalité.

Quelque 150 personnes suivent chaque année la formation en emploi de surveillant de prison (deux ans), jusqu'à l'obtention d'un brevet fédéral. Depuis 1997, les cours sont centralisés à Fribourg pour toute la Suisse. *Repère social* a rencontré Philippe Sinner, directeur du Centre de formation du personnel pénitentiaire.

– *Repère social* : Comment la formation de surveillant a-t-elle évolué ?

– **Philippe Sinner** : Elle a considérablement changé durant les 30 dernières années. Pour cette formation en emploi, le recrutement est fait par les cantons une année avant le début des cours. Avant de la suivre, le candidat doit connaître le fonctionnement de l'autorité cantonale, du Département de justice et le Code pénal. Les cantons assument aussi les aspects sécuritaires et d'autodéfense. Sur le terrain, les surveillants de prison sont suivis par des moniteurs de stage.

– Cette formation est-elle en adéquation avec l'évolution de la relation entre détenu et surveillant ?

– Certainement. Ce métier devient plus complexe, notamment avec les phénomènes de la toxicomanie et des troubles psychiques. De plus, le monde carcéral comprend une grande proportion d'étrangers, ce qui complique l'individualisation de la prise en charge. Le surveillant de prison avec ses trousseaux de clés est une image dépassée. Il doit savoir encadrer, observer, posséder des connaissances médicales et psychologiques. Depuis une trentaine d'années, nous sommes aussi beaucoup plus attentifs aux droits de l'homme. Il existe des standards minimaux aussi bien au Conseil de l'Europe qu'à l'Organisation des Nations unies. Le surveillant doit connaître ces bases juridiques.

– Quelles sont les qualités requises pour remplir cette fonction ?

– D'abord être en possession d'un CFC. Les surveillants ont souvent à la base une profession manuelle. Le profil type est un homme de 30 à 35 ans avec deux enfants. En fait, peu déclarent vouloir faire ce métier par vocation, même si on rencontre, surtout chez les jeunes, des gens très motivés par le caractère social de la fonction. Mais surtout, il faut avoir un équilibre personnel. Le milieu carcéral, milieu fermé, n'est pas « normal ». Le surveillant doit pouvoir maintenir son tissu social et familial sans que son travail l'influence. Il est donc nécessaire qu'il ait une certaine hygiène de vie, une vie familiale et de l'expérience existentielle. Il faut posséder une personnalité très solide, car ce métier est abrasif. D'ailleurs, les candidats à la profession sont soumis à des tests, des mises en situation et des entretiens approfondis avec un psychologue.

– Le niveau de la formation a considérablement augmenté en vingt ans. Le recrutement est-il difficile ?

– Cela dépend de la situation économique et de la région. Dans les deux ou trois dernières années, nous avons moins de candida-

tures. Maintenant, la situation s'est améliorée. Une quarantaine de personnes ont récemment envoyé leur dossier pour un poste à Fribourg. En revanche, à Genève, il est parfois difficile de trouver quinze personnes chaque année.

– Souhaitez-vous apporter des améliorations à cette formation ?

– Nous devons constamment nous adapter aux réalités nouvelles et aux changements de législation. Je souhaite aussi privilégier le travail pluridisciplinaire. Si le psychologue ou le psychiatre peut voir un patient une ou deux fois par semaine, le surveillant, lui, est en contact permanent avec le détenu. C'est ce qui rend son rôle si important. Le métier de surveillant doit être valorisé, car il est un peu victime des clichés américains.

– Existe-t-il une formation continue ?

– Oui, après le brevet. Les diplômés sont convoqués sur des thèmes spéciaux ou d'actualité, comme la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques, la drogue ou les risques de suicide. Parfois, les détenus présentent un déficit d'intégration énorme. Il faut alors acquérir des réflexes pour identifier les problèmes ou les signes avant-coureurs. Mais cette formation continue ne va pas de soi, car il faut éviter de trop dégarnir le personnel des prisons !

– Quelles sont les relations entre travailleurs sociaux et surveillants ?

– La pratique diffère évidemment entre établissements pénitentiaires ou prisons préventives, mais la tendance actuelle est à développer une complémentarité dans une optique pluridisciplinaire : la formation de base des surveillants les a sensibilisés aux problèmes sociaux.

– Dans quel sens le milieu carcéral est-il en train de se transformer ?

– Il évolue vers l'enfermement d'un grand nombre d'étrangers, 60 à 80% dans certains établissements. Par ailleurs, les solutions alternatives à la détention pour les peines de courte durée se développent avec le bracelet électronique et les travaux d'intérêt général. Ce type de sanctions n'est possible que pour des gens bien intégrés ici, donc une majorité de Suisses. Cette situation engendre une augmentation considérable du taux d'étrangers en prison. Nous sensibilisons donc les surveillants aux aspects culturels, nous donnons des cours sur l'islam, sur le racisme et les tensions entre les détenus, ou encore sur l'importance du réseau familial.

– La Suisse est-elle à la traîne par rapport aux systèmes carcéraux de ses voisins ?

– Dans certains domaines, nous sommes moins bons, dans d'autres meilleurs. L'autonomie cantonale permet parfois d'innover plus rapidement que dans un Etat centralisé ■

Propos recueillis par Daniel Eskenazi

Lausanne incite chaque adulte à éduquer les jeunes

On n'appelle pas la police pour des incivilités. «L'éducation, c'est l'affaire de tous», affirme la Ville de Lausanne qui renvoie chaque adulte à ses responsabilités envers les adolescents.

Avec son spectacle *C'est pô ma faute!* la troupe Caméléon touche juste. Les scénettes jouées par quatre comédiens miment des incidents ordinaires. Idées reçues, malentendus sont souvent à la source d'une mésentente ou d'un conflit. Le public intervient quand il n'est pas d'accord. Celui qui aurait fait autrement propose sa solution, le débat est ouvert et s'oriente peu à peu vers une conclusion: il n'est pas si facile de faire une remarque à un jeune discourtois, mais il vaut la peine d'essayer.

L'expérience à laquelle invite la troupe Caméléon illustre bien la campagne «L'éducation c'est l'affaire de tous», lancée par la Ville de Lausanne, en collaboration avec la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence, association lausannoise qui groupe des professionnels de l'animation auprès des jeunes. Une cinquantaine de partenaires concernés ont été sollicités. «Nous étions d'autant plus motivés pour accepter que nous mobilisons beaucoup de forces en raison des incivilités, précise Gislaïne Carron Acone, chargée de prévention à la police de Lausanne. Si la population prend l'habitude d'appeler la police pour des difficultés qu'elle pourrait régler elle-même, le sentiment d'insécurité va encore augmenter».

Ancien directeur d'un établissement scolaire, Roland Rappaz, coordonne la campagne. «Nos partenaires organisent différentes actions d'avril à la mi-décembre que nous finançons avec un budget de 330 000 francs». Ils jouent le jeu à merveille: expositions, conférences, débats, cafés thématiques, journées de réflexion, rencontres multiculturelles, affiches grand format, distribution de dépliants, stand à Saint-Laurent chaque samedi... Il y a aussi de petits gestes qui éclairent la rue et lancent de bonnes habitudes, comme les élèves d'une école primaire qui ont décidé de dire «bonjour!» aux personnes de leur quartier. Environ 8000 personnes ont été touchées entre avril et juillet, dont quelque 6000 ont visité l'exposition «Silence la violence», présentée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Pourquoi vivre ensemble est-il devenu plus difficile? «Nous ne nous sommes pas arrêtés aux causes dont le décryptage prendrait du temps, indique Roland Rappaz, préférant nous attacher à ce que nous pouvions faire, immédiatement, pour inverser la tendance. Nous avons pointé ce délitement de la courtoisie dont tout le monde parle, mais aussi, pour les jeunes, la difficulté plus grande du passage entre l'école et la vie professionnelle. Le comportement des adolescents en effraie plus d'un. Comment doivent-ils réagir?»

L'originalité de la démarche est d'avoir inversé la cible. Les jeunes sont impolis? Et si c'était le



Exposition «Silence la violence», présentée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

problème des adultes? Si ceux-ci ne voulaient pas voir leur responsabilité? «La campagne vise à stimuler les adultes dans le sens d'une participation, qu'ils s'expriment, qu'ils interviennent. Le rôle des parents est d'élever leurs enfants, celui de l'école est d'enseigner les connaissances, mais il appartient à tous les adultes de décider ensemble des règles d'éducation et des formes d'échanges qui facilitent la cohabitation des diversités individuelles. Nous faisons passer un double message. Le premier aux adultes en général: même s'il ne s'agit pas de votre enfant, vous devez réagir s'il se comporte de manière discourtoise. Le second aux parents: vous devez donner le droit aux adultes de faire une remarque à votre enfant».

Dès janvier, un bilan sera tiré de l'expérience. Et après? «Cela dépendra des conclusions. Les participants se disent contents de pouvoir parler. La campagne aura jeté des ponts entre les associations qui visent des objectifs communs, éveillé une prise de conscience chez les particuliers. Chacun réalise qu'il doit redonner de l'attention à ce qui se passe autour de lui, observe Roland Rappaz. Un bonjour peut redevenir une habitude. Nous devons trouver de nouvelles bonnes manières, adaptées à la vie d'aujourd'hui. Par exemple, comment être courtois dans la rue quand on est si préoccupé par son téléphone?»

Geneviève Praplan

1 Transports publics lausannois, Centre Martin Luther King, centres socioculturels, sociétés de développement, association de parents, AVIVO, Appartenances. Et même la police.

-
- **Ce sont les jeunes! Il ne faut pas se laisser faire, ils l'ont dit à la télé!**
 - **Méfions-nous des préjugés, qui vous dit que ce sont des jeunes? Intervenir, oui, mais pas comme ça!**
-

Programme :
www.lausanne.ch/deje
 Pendant la durée de la campagne, forum Internet sur le site www.telme.ch



© Rebecca Pittet

«Les hôtes inattendus sont les invités de Dieu»

Originaire d'Afghanistan, Nafissa Nazeri est réfugiée en Suisse depuis 1994 avec ses quatre enfants. Après des débuts très difficiles, elle a si bien su s'intégrer à Monthey qu'elle y a lancé une association interculturelle et a reçu un prix. Interview.

Née à Kaboul en 1950, Nafissa Nazeri a grandi dans une famille aisée et cultivée, elle militait pour les droits des femmes et assumait des responsabilités politiques. En 1984, elle suit son mari, officier de l'armée régulière et adversaire des moudjahiddin dans une région où sévit la guerre civile. Elle y est enseignante et inspectrice des écoles. Elle participe aux soins aux blessés, aux distributions de vivres et de médicaments. Son

mari est tué par les moudjahiddin en 1988 et elle-même est menacée de mort. Commence pour elle et ses six enfants une période de clandestinité puis d'exil. Au Pakistan, à bout de forces et craignant pour ses plus jeunes enfants, elle demande l'asile à l'ambassade suisse et arrive en Suisse en septembre 1994 avec ses quatre cadets qu'elle élève seule. Sa fille aînée, mariée, est restée au Pakistan; son fils aîné est porté disparu.

– Repère social: Comment s'est passée l'intégration en Suisse?

– **Nafissa Nazeri:** Le 13 septembre 1994, je suis arrivée à Genève avec mes quatre enfants. Le seul plaisir d'arriver ici, c'était de revoir ma famille après 15 ans de séparation. J'avais le cœur blessé. J'avais perdu mon mari et mon fils aîné. Nous avons été attribués à Sion; au foyer, des réfugiés de plusieurs nationalités se côtoyaient. Au début, c'était très difficile, je n'arrivais pas à manger les repas du foyer, alors que les enfants se sont bien habitués à cette nourriture. J'avais beaucoup de peine à apprendre le français, même si je travaillais beaucoup; j'avais le cerveau bloqué. Je n'arrivais pas à parler, à dire ce que je voulais. J'étais tellement triste, j'ai tellement pleuré. Mais il fallait apprendre pour me faire comprendre, chez le médecin ou au magasin. Au début, mon fils ou mon neveu faisaient la traduction.

Au foyer, j'ai remarqué que les enfants avaient envie d'entrer dans la salle de cours. Alors j'ai demandé de pouvoir travailler bénévolement avec eux. Ils étaient treize, dont les miens. Comme maîtresse d'école, je me suis débrouillée pour qu'on se comprenne malgré les langues différentes. On allait à la bibliothèque et on regardait les images dans les livres pour trouver les mots. Les enfants apprennent vite.

– Mais vous n'en êtes pas restée là...

– Un an après, on nous a trouvé un logement à Monthey. Mais là, c'était encore plus difficile, je ne connaissais personne. Je me sentais tellement seule.

Mon premier pas pour rencontrer des gens a été de participer à une fête lors de la journée des réfugiés (20 juin) où une femme marocaine m'a demandé de préparer un repas afghan. Il y a eu aussi la fête de la diversité, mise sur pied par la Commission d'intégration des étrangers à Monthey. Après la fête, j'ai invité chez moi les religieuses et les gens du groupe Réfugiés-rencontre. Quand j'allais à ce groupe, je ne comprenais que 10% de ce qui se disait, mais j'y allais. C'est comme ça que doucement, doucement j'ai fait connaissance... Moi je voulais connaître les gens, trouver du travail. Mais il y avait des freins. Une fois, l'alarme à la sortie d'un supermarché a sonné. Alors que plusieurs personnes sortaient, c'est moi qu'on a soupçonnée d'avoir volé, simplement parce que je suis étrangère. On m'a humiliée devant tout le monde. Personne ne s'est excusé. Après cet incident, je sentais

une barrière entre les gens d'ici et moi. Il y a eu aussi des remarques désobligeantes. Un jour j'achetais une robe pour le mariage de mon neveu avec l'argent envoyé par mon frère qui habite Genève. La vendeuse de la boutique m'a fait remarquer que même si elle travaillait, elle ne pouvait pas se payer une telle robe. Comme si, étant réfugiée je n'avais pas le droit de recevoir de cadeau! Je ne savais pas le français, je ne pouvais pas répondre. Ça empêche de s'intégrer quand on entend ça. C'est si difficile de se sentir détesté et rejeté!

– **Le travail aide souvent à s'intégrer...**

– Malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé de travail à cause de la langue et de ma santé: arthrose aux genoux et asthme. L'École des parents est une association qui donne des cours de français, gère une garderie d'enfants et une boutique de vêtements. J'y travaille comme bénévole depuis 1997. Avec le français ça va mieux, même si parfois j'apporte des baskets quand on me demande une casquette! Ce travail m'occupe, me sort de chez moi et me fait rencontrer des gens.

– **Où avez-vous trouvé la force de dépasser les obstacles?**

– Connaître des gens, suivre les cours de français et tous les stages et formations proposées, m'a aidée. Les collègues, hommes et femmes, d'Intégration pour tous à Sion m'ont donné un sérieux coup de main. Pendant les pauses, ils m'expliquaient ce que je n'avais pas compris. Il y a eu aussi un monsieur de St-Maurice qui me prenait en voiture. J'avais de la peine à accepter ce service. Car je n'avais pas l'habitude d'être avec un inconnu et un homme. Cette aide reçue des autres m'a donné le courage d'avancer. Grâce à eux, j'ai commencé à m'intégrer. La valorisation et la confiance de ma conseillère ORP et d'une psychologue m'ont aussi beaucoup aidée. La psy m'a dit: même si vous ne pouvez pas travailler, vous êtes quelqu'un dont la tête marche bien. Vous devez aider les autres.

– **C'est ce qui vous a poussée à fonder l'association Pluri'Elles (*)?**

– L'idée de Pluri'Elles est d'aider à sortir de chez elles les femmes qui n'ont pas la possibilité ou l'occasion de rencontrer d'autres personnes. Avec toutes les difficultés traversées, je sens bien la douleur et la solitude de ces femmes. J'ai utilisé ce que j'ai vécu pour l'offrir aux autres. L'association a été créée avec le soutien de la Commission Intégration des étrangers de Monthey. On a commencé avec des cafés-rencontres le mardi soir et le vendredi après-midi, puis on a mis en place d'autres activités telles que des cours de cuisine: on présente nos pays, on mange le repas de ces pays, on porte nos habits traditionnels. Je suis très fière de ça. Pour la journée des femmes, le 8 mars, on organisé une fête où l'on n'était qu'entre femmes. Elle a permis à certaines qui,

notamment à cause de leur culture, n'avaient plus dansé depuis 20 ans de le faire. Toutes s'y sont mises, les jeunes, les plus âgées, celles d'âge moyen, les veuves. Même celles qui sont voilées, parce qu'il n'y avait pas d'hommes. C'est une petite victoire, car habituellement on ne voit jamais les femmes voilées aux rencontres de réfugiés ou aux repas communautaires. Maintenant, elles ont commencé à sortir en venant à Pluri'Elles et à participer aux rencontres, aux fêtes et à la commission Intégration des étrangers. Six nationalités sont représentées au comité. Dans l'association, il n'y a pas que des étrangères. Il s'agit de partager avec les femmes de tout le Chablais; certaines viennent de Bex, d'Ollon ou de St-Maurice. Nous avons des projets pour la suite: initiation à l'ordinateur, cours de danse orientale, aquagym.

– **Vous avez reçu le prix 2004 Femme exilée, femme engagée**

– J'ai été très honorée de le recevoir. C'est un baume sur toutes les blessures subies depuis mon arrivée en Suisse. Cela me valorise d'être reconnue dans ce que je fais ici, même si j'ai l'impression de faire très peu par rapport aux activités que j'avais en Afghanistan. Là-bas, j'ai pris de grands risques pour distribuer des médicaments ou des habits dans les villages pris dans la guerre civile. J'ai marché sous les bombes et entre les mines. J'ai aussi pris des risques pour aller à l'assemblée traditionnelle, la Loya Jirga. Je suis très fière d'avoir créé, avant la guerre, des cours d'alphabétisation pour des filles et des femmes à Kaboul. Quand j'ai reçu le prix, j'ai rencontré la psychologue qui m'avait aidée au début. Elle était vraiment étonnée de mon changement car elle m'avait vue dans un tel état de dépression et de découragement.

– **A la lumière de votre parcours, avez-vous un conseil pour réussir l'intégration?**

– Oui, j'ai un message pour les migrants. Si on veut vivre bien dans une société, il faut bien s'intégrer. Pour cela, il faut apprendre la langue du pays, c'est le premier pas, car ainsi on peut rencontrer des gens, faire leur connaissance. A mon avis, c'est simple d'aimer. Mais il faut essayer d'être aimé, on souffre moins. Grâce au français, on découvre qu'il y a aussi des gens qui nous soutiennent, nous apprécient, et qu'il n'y pas seulement le racisme et la maltraitance ordinaires des contacts quotidiens. Et j'ai aussi un message pour les Suisses! J'aimerais le dire avec beaucoup de respect. Un proverbe de chez nous pourrait être traduit ainsi: les hôtes venus sans invitation ont été invités par Dieu. J'aimerais que les Suisses appliquent ce proverbe et donnent aux étrangers la possibilité de s'intégrer. ■

Propos recueillis par Hélène Assimacopoulos

*

Pluri'Elles est une association interculturelle de femmes basée dans le Chablais valaisan. Elle veut offrir un lieu qui favorise la rencontre et l'échange entre femmes de cultures et d'horizons divers, où celles-ci peuvent mettre en valeur leur savoir, leurs compétences et leurs expériences.

Coprésidentes: Nafissa Nazeri, 1870 Monthey. Tél. 024 472 19 34 et Manuelle Fracheboud, 1871 Choëx. Tél. 024 472 14 69

Le Centre de documentation en santé de Genève présente ses nouveautés

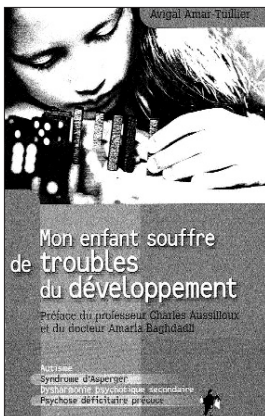
Enfance/Jeunesse

Ce matin, mon grand-père est mort

Karim Ressouni-Demigneux
Paris: Rue du monde, cop.
2003, 109 p.

Mon enfant souffre de troubles du développement

Autisme, syndrome d'asperger, dysharmonie psychotique secondaire, psychose déficitaire précoce
Avigal Amar-Tuillier
Paris: La Découverte, 2004, 186 p.



Centre de documentation en santé
Centre médical universitaire
Rue Michel-Servet 1 -
Avenue de Champel 9
CH-1211 Genève 4
Tél +4122 / 379 50 90
www.medecine.unige.ch/cds/
cds@medecine.unige.ch

Famille

La Vie avec un seul parent

texte: Marie-José Auderset
Paris: Ed. de la Martinière
Jeunesse, 2003, 109 p.

Quel parent voulez-vous être?

Parent, pensez aussi à vous!
Michèle Batany
Paris: InterEditions, 2004, 220 p.

Santé

Arômes dans notre assiette:

la grande manipulation
Hans-Ulrich Grimm; trad. de l'allemand par Benoit Kremer
Mens: Terre vivante, 2004, 189 p.

Le Déclie

transformer la douleur qui détruit en douleur qui guérit
Marie Lise Labonté
Montréal: Les Ed. de l'Homme, 2003, 253 p.

Un Désir dans la peau: la chirurgie plastique sur le divan

Gérard Le Gouès
Paris: Hachette littérature, 2004, 307 p.

Dignité et euthanasie

Jacques Ricot
S.l.: Ed. Pleins Feux, 2003, 61 p.

Donner naissance à la mort

L'expérience du mourir dans une maison de soins palliatifs en Suisse
Amina Gadri
Villeneuve: Rive-Neuve; Le Mont-sur-Lausanne: Ouverture, 2002, 140 p.

Une Femme sur dix

Récit
Catherine Roig
Paris: Plon, 2004, 216 p.

Le Livre de la fatigue

Quentin Debray
Paris: Masson, 2003, 94 p.

Longévité

Tous centenaires?
Etienne-Emile Baulieu
Paris: Platypus Press, 2003, 120 p.

Passer un scanner

Sophie Taïeb, Alain Taïeb.
Ardenais: Les Asclepiades, 2003, 126 p.

Le Plan détente: formule antistress

Beth MacEoin; trad. de l'anglais par Jacqueline Lemay.
Montréal: éd. de l'Homme, 2003, 126 p.

Quand l'humour se fait médecin

Patch Adams; trad. de l'américain par Jean-Louis Morgan
Montréal: Stanké, 2000, 323 p.

Regarder la mort en face

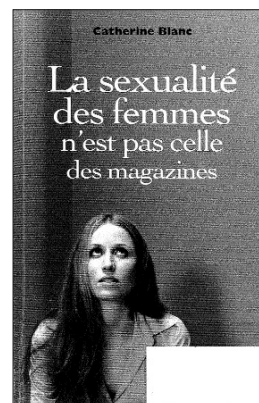
réflexions sur le don d'organe pour la recherche
Danielle Seilhean
Paris: L'Harmattan, 2003, 274 p.

Santé 100 idées reçues

l'avis des chercheurs
Fondation Recherche médicale
Paris: Textuel, 2003, 144 p.

La Sexualité des femmes n'est pas celle des magazines

Catherine Blanc
Paris: éd. De la Martinière, 2004, 247 p.



Spinoza avait raison

Joie et tristesse, le cerveau des émotions
Antonio R. Damasio
Paris: O. Jacob, 2003, 346 p.

The End

Didier Lestrade.
Paris: Denoël, 2004, 384 p.

Le Toucher, un art de la relation

Christian Hiéronimus
Barret-sur-Méouge: Le Souffle d'Or, 2003, 98 p.

Trois filles (et dix kilos en trop)

Jacqueline Wilson
Paris: Hachette, 2002, 250 p.

L'urgence de la misère

Ecrire pour témoigner de sa pratique professionnelle, donner sens à ses colères et explorer les ambiguïtés de son travail, telles sont les motivations à l'origine de cet ouvrage. L'auteur, travailleur social et anthropologue, est membre des équipes mobiles du Samu social parisien, cet organisme d'assistance nocturne aux sans domicile fixe (SDF), mis sur pied dans l'urgence en décembre 1993 par le Dr Xavier Emmanuelli, urgentiste et humanitaire, et Jacques Chirac, en campagne présidentielle.

Stéphane Rullac décrit le dispositif, les métiers et les actions, dont la «maraude», qui est le cœur de la mission. Il s'agit du ramassage de ceux et celles qui vivent dans la rue et ne demandent plus rien. Dans sa partie réflexion sur l'action, il aborde les changements induits dans l'action sociale par la dépénalisation de la mendicité et du vagabondage, par la notion d'urgence sociale, ainsi que sur les changements des populations de la rue. A côté du grand clochard, image mythique de l'exclu parmi les exclus, on commence à voir d'autres usagers : enfants roumains, sans-papiers, demandeurs d'asile, jeunes majeurs, familles avec enfants, immigrés de l'Est, femmes battues...

L'auteur explore ensuite les paradoxes véhiculés par l'institution humanitaire, sources de sa colère : le sauvetage nocturne avec remise à la rue le lendemain matin, les ambivalences de la société vis-à-vis des SDF, l'inadéquation du modèle médical pour répondre aux besoins de la grande exclusion. Autre paradoxe, le sadisme latent d'une institution qui instaure une relation de haute qualité avec ses usagers et qui maltraite ses salariés en les maintenant dans un statut professionnel et salarial précaire en raison des rentrées financières aléatoires. Malgré cela, le modèle du Samu social parisien connaît une grande notoriété et a fait école dans maintes villes de France et de Navarre.

H.A.

Femmes au travail, femmes au chômage

Le travail et le chômage sont abordés sous l'angle des relations d'égalité entre hommes et femmes. L'auteure, docteur en sociologie et maître de recherche à l'Université de Genève, analyse au départ les effets pervers de ce que l'on nomme aujourd'hui les «qualités féminines» dans les sphères professionnelle et privée. Un deuxième volet étudie le sens donné au travail et ses conséquences sur le chômage. Et enfin une troisième partie s'attache à percevoir l'évolution de l'état psychologique des femmes après un peu plus d'une année de chômage. A travers de nombreuses situations concrètes, la détresse et le déchirement des mères sont nettement visibles. Dans la société actuelle, les femmes rencontrent des difficultés

avec les employeurs; elles s'épuisent physiquement et nerveusement; elles éprouvent stress et culpabilité; elles expérimentent aussi parfois l'ennui et la solitude en restant à la maison. L'étude conclut que la multiplication des crèches ne suffira pas à résoudre cette situation. Il faudrait plutôt envisager un congé parental de longue durée, le développement de solutions de garde lors des maladies des enfants ainsi qu'un rééquilibrage des tâches au sein du couple. Puisse cet ouvrage rassurer les chômeuses qui se sentent coupables, honteuses ou solitaires. Tel est le vœu de Josette Coenen-Huther qui milite également en faveur de l'égalité entre les sexes.

F.D.M.

L'animation socioculturelle

Vous souhaitez connaître les spécificités de l'animation socioculturelle (ASC) en Suisse, les types d'action menées dans cet archipel de pratiques, les évolutions constatées, les projets les plus novateurs, les défis actuels, quelques manières de les relever en Suisse alémanique et en Suisse romande? Et bien, ce livre n'est pas pour vous.

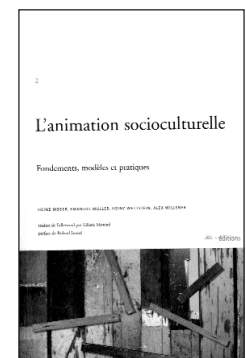
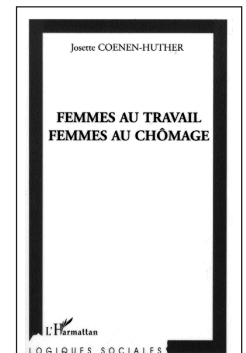
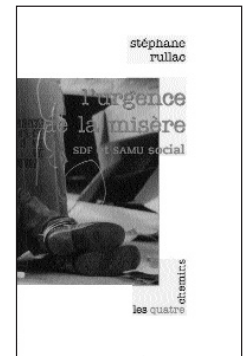
Vous désirez plonger dans les théories de l'animation? Savoir comment mieux définir ce métier, connaître la manière dont il s'inscrit dans la société et ses mutations? Alors, cet ouvrage vous est destiné.

Les quatre premiers chapitres font un état des lieux: définition, fonctions, débats et questions, statut et facettes de l'animateur et de l'animation. Ils situent l'ASC dans les développements sociaux et les débats théoriques. Un chapitre est consacré à un modèle d'action, un autre à la recherche et à l'évaluation, tous deux assez abstraits.

C'est le chapitre consacré aux projets qui retient le plus l'attention. Il présente et analyse une initiative novatrice réalisée à Bâle. «Apprendre au parc» est parti du constat de l'isolement des femmes immigrées (Turques, Kosovares, Iraniennes) centrées sur les activités ménagères et familiales et de leur réticence ou impossibilité à fréquenter un cours d'allemand classique. Les animateurs ont conclu que puisque les femmes n'allaient pas aux cours, les cours iraient à elles. Profitant de la belle saison, prof d'allemand, mobilier et matériel pédagogique ont pris le chemin d'un parc public. Un service de baby-sitting était aussi proposé. Le succès a dépassé les espérances, grâce notamment à une Turque polyglotte qui a joué un grand rôle. A la clé, la constitution d'une association chargée de poursuivre et développer le projet.

C'est ce genre de démonstrations qu'on aurait voulu plus nombreuses dans cet ouvrage, sachant que, comme l'observe un auteur à propos de l'animation, «les modèles normatifs et rigides sont contraires à sa nature».

Mi.V.



L'urgence de la misère SDF et SAMU social
Stéphane Rullac
Paris: Les quatre chemins, 2004, 191 p.

Femmes au travail, femmes au chômage
Josette Coenen-Huther,
Paris: L'Harmattan, 2004, 222 p.

L'animation socioculturelle Fondements, modèles et pratiques
Heinz Moser, Emanuel Müller, Heinz Wettstein et Alex Willener. Traduit de l'allemand par Liliane Morend.
Genève: IES éditions, 2004, 237 p.

Balayons les clichés et la stigmatisation liés à l'adoption



Cosette Bovay-Blanc, éducatrice, mère adoptive, adoptante et mère adoptée par ses enfants, nous livre ses impressions et son témoignage.

Notre société n'est pas sortie du schéma de la mère qui enfante dans la douleur, comme l'affirment les principes du christianisme. Et l'adoption est encore entendue comme un acte de charité chrétienne, même si ce n'est pas dit aussi clairement. Il faudrait cependant cesser de voir les parents adoptants comme des acheteurs potentiels. Même si des enfants sont littéralement achetés dans certains pays. Il y a là, peut-être, une manifestation de la société de consommation qui considère les enfants comme des objets, des possessions. J'ose croire, et je pense, que dans la vieille Europe, des garde-fous culturels existent : c'est le bon côté de l'idéologie de l'altruisme et de la charité chrétienne.

L'altruisme – qui existe, mais n'est pas la seule motivation à adopter un enfant – est aussi un palliatif à l'impossibilité d'avoir des enfants. Je ne peux imaginer l'adoption sans une certaine dose d'égoïsme. Le sentiment maternel ne se commande pas. Il peut être immédiat, douloureux à naître ou ne pas naître du tout. Le parent adoptif a dû suivre tout un parcours. Faire le deuil de sa capacité à procréer, c'est-à-dire pour une femme renoncer à être enceinte, tout en maintenant son désir d'enfant et son assurance de pouvoir être un jour une mère « suffisamment bonne » – et pas seulement une bonne mère. L'adoption est avant tout une relation entre un parent et son enfant, et comprend le désir de transmettre à celui-ci le meilleur de soi-même.

A mon avis, il n'y a pas d'autre manière de légitimer le désir d'enfant. Or, peu de parents s'interrogent sur ce désir et la société ne leur demande pas s'ils sont capables d'élever leurs futurs enfants. En revanche, les personnes désireuses d'adopter doivent prouver leur capacité à être parents. Lorsqu'un couple désire adopter un enfant, cela devient une affaire d'Etat. Le regard du fonctionnaire chargé de la démarche d'adoption est certes pénible. Mais il est normal que l'Etat mette sur pied des organes de contrôle chargés de vérifier le bien-fondé et le sérieux de la démarche. Malheureusement, il lui arrive aussi de stigmatiser les parents adoptifs. Ainsi, dans les courriers et formulaires venant de l'école, on indique «votre fille adoptive». Mais parle-t-on dans les documents officiels de «fille adultérine», de «fils naturel» ou encore «d'enfant de sang» ?

L'adolescence, une étape clé

On parle beaucoup de la problématique des enfants adoptés lorsqu'ils arrivent à l'adolescence. Certains, c'est vrai ont des problèmes, mais pas tous : attention aux clichés. Les parents adoptifs expliquent généralement à leurs enfants toute l'histoire de leur vie, voire ce qu'ils en savent.

Nous avons dit à notre petite fille que sa maman biologique (n'ayons pas peur des mots : sa génitrice), avait eu la gentillesse de nous prêter son ventre afin que nous puissions l'accueillir. Nous lui en étions reconnaissants, puisque nous ne pouvions pas la concevoir nous-mêmes. Cette petite fille prématurée, souffrant de malnutrition et d'une insuffisance respiratoire aiguë, beaucoup plus petite que son âge réel, était sur le point de mourir. Son traumatisme était alors davantage lié à ses problèmes physiques

qu'à l'abandon lui-même. Nous l'avons accueillie alors qu'elle avait officiellement six mois, probablement moins. Nous espérons que c'était suffisamment tôt, avant que des dommages psychiques irréversibles apparaissent, dus à un trop long séjour entre hôpital et orphelinat.

Pour l'aînée, arrivée à sept ans et demi à l'issue d'un parcours des plus violents, une aide thérapeutique et un soutien important pendant plusieurs années ont été nécessaires. En pleine adolescence, elle arrive à suivre un raccordement scolaire qui lui

permettra peut-être d'envisager des études supérieures, tout en ayant acquis une maturité bien supérieure à ses 17 ans.

Quant à notre fils, il entre dans l'adolescence. A son arrivée, à l'âge d'un an et demi, cet enfant chétif et prostré souffrait notamment de problèmes de peau. Actuellement sa scolarité se déroule normalement et il se réalise, comme beaucoup de jeunes, dans le sport.

En fait, une vie de famille normale. Si ce n'est le fait de devoir encore et toujours expliquer que nos enfants, nous les aimons comme si nous les avions faits, malgré nos différences, malgré le fait de ne pas les avoir enfantés, et qu'eux aussi nous aiment. Ces enfants sont nôtres, aussi bien que des enfants peuvent être nôtres. ■

«Vos enfant ne sont pas vos enfants. Ils sont les fils et les filles de l'aspiration qu'à la Vie pour elle-même. Ils naissent par vous, mais pas de VOUS» *Khalil Gibran, Le Prophète*

Quelques règles pour améliorer la relation d'aide

Entrer en relation pour aider ne s'improvise pas. Des règles implicites, parfois peu conscientes, sont toujours présentes. Les rendre explicites n'est pas inutile.

« **L**oin d'être un monde à part, un langage codé ou une secte d'initiés, la psychanalyse est une autre manière d'être au monde », souligne la psychanalyste française Julia Kristeva qui est aussi présidente du conseil national Handicap. Son écoute de la vulnérabilité a transformé le contrat social qui la lie à ses patients : « Si tout être parlant se construit autour d'une défaillance centrale, le handicap inflige une épreuve bien différente : c'est à l'irréductible que le sujet handicap est confronté, à des manques ou des déficits qui n'évoluent que dans certaines limites » (*Magazine littéraire*, 36). D'où l'exigence d'avoir repéré en soi-même ses propres lacunes afin de pouvoir « partager » vraiment : il ne s'agit pas de fusionner, mais de « prendre part à une particularité ». C'est donc à un « rêve de citoyenneté partagée » que Julia Kristeva nous convie.

Le discours voile autant qu'il dévoile

Un autre psychanalyste français qui est aussi formateur dans le secteur social, Pierre Le Roy, parle de sujets qui ont été « souvent intrusés, percés, incestués, (...) dénudés par leurs expériences de vie » (*Cultures en mouvement*, 26). Il nous invite à la prudence dans nos appels à « tout dire », à s'étendre, à « se répandre ». Il rappelle que la psychanalyse apprend à écouter les dires, mais aussi les silences, les non-dits, les postures. Elle travaille le visible comme l'invisible, l'explicite comme l'implicite. Elle permet d'imaginer que, sous les discours ou les attitudes, se cache parfois une réalité inverse. Il ne s'agit pas de maîtriser une théorie, ni de construire un discours savant supplémentaire, mais de rester proche de la parole de l'autre. Et se dire que cet « autre moi-même » tente de révéler – et en même temps de nier, de cacher – une réalité qui fait mal, parfois très mal.

Une association parisienne nommée « Métabole » s'occupe d'adolescents en grande difficulté. Dès le départ, les psychologues engagés dans cette mission ont abandonné le face à face traditionnel. Ils ont pris l'habitude de donner rendez-vous au café du coin ou au MacDo, lieux repères considérés comme moins anxiogènes que leur cabinet feutré fort éloigné des réalités quotidiennes. Au besoin, ils n'hésitent pas à marcher avec ces jeunes, à dialoguer tout en déambulant. Ils ont constaté que le mouvement stimule la pensée et s'avère à la longue structurant.

Un contrat semestriel est proposé à ces adolescents : ils doivent voir le psy de manière régulière (deux fois par semaine); des objectifs clairement définis (en matière de scolarité, de budget, de santé, etc.) sont énoncés; le coût de la prise en charge (près de 80 € par jour) est même indiqué (non pour culpabiliser mais pour faire prendre conscience de l'acte de solidarité sociale posé). « Nous tentons de faire comprendre à ces jeunes qu'être autonomes, ce n'est pas être seuls, mais apprendre à trouver les soutiens nécessaires pour avancer », précise Xavier Florian, cofondateur et directeur de Métabole.

Une attention à l'espace plutôt qu'au temps

Pour Luc Godard, responsable d'un hôpital de jour dans la région de Charleroi en Belgique, il faut s'adapter aux personnes précarisées plutôt que tenter de les adapter. Et pour cela changer les priorités, parce que ces personnes vivent dans l'immédiateté et ont des difficultés à se projeter de façon réaliste dans l'avenir. Cet infirmier propose de passer d'une vision temporelle stricte (s'en tenir à des rendez-vous précis) à une perspective spatiale (valoriser les ports d'attache, les points de chute ou de refuge). « Leur choix est rarement anodin. Ensemble, ils forment une sorte de réseau. Ainsi, ces personnes qui nous paraissent, à nous, si déstructurées par leur déambulation, se sont en fait construit un réseau personnalisé sur lequel elles s'appuient pour fonctionner » (*L'Observatoire*, 88).

Il suffirait de mettre le rapport au temps en veilleuse et de varier les types d'accueil (des plus normatifs aux plus souples) pour que les personnes précarisées aient à nouveau prise sur leur vie. Leur errance est « une manière de résister à la pression de la société, et avec ses haltes : le pont, le banc, le service social, une manière de ne pas s'en couper complètement ». Dans la foulée, pourquoi ne pas rendre l'errance active, ou mieux réactive ? « Il faut les transformer en nomades d'une certaine façon. Le nomade sait d'où il vient, il sait où il va, il n'est pas perdu... Aidons les personnes errantes à construire leur carte plutôt que d'uniquement vouloir les calquer sur un modèle », ajoute Luc Godard (*L'Observatoire*, 88). ■

Josianne Bodart Senn

La psychanalyse, nouveaux enjeux, nouvelles pratiques. *Magazine littéraire*, Paris, France, no 428, février 2004, 20-60.

Le travail social au risque de la psychanalyse. *Cultures en mouvement*, Antibes, France, no 67, mai 2004, 23-49.

Des psys au cœur de l'accompagnement social. Caroline Dinet. *Actualités sociales hebdomadaires*, Paris, France, no 2354, 9 avril 2004, 25-26.

Détresse sociale. Santé mentale. *L'Observatoire*, Liège, Belgique, no 39, 2003, 23-88.

Le PNR 45 se présente

Le PNR 45 consacré aux «Problèmes de l'Etat social» organise des journées où les chercheurs rendent compte des résultats de leurs recherches et présentent leurs réflexions aux milieux de la politique, de l'administration et des institutions sociales. Ceux-ci sont ainsi informés de première main des plus récentes connaissances dans le domaine. (voir agenda), Secrétariat du PNR 45, Wildhainweg 20, 3001 Berne.

Recrues au service social

Le service social de l'armée est de plus en plus sollicité. En 2003, sur les quelque 20000 recrues de l'année, 70% ont révélé des difficultés financières surmontables. Mais 17% des recrues dépendent du service social de l'armée.

L'Express, 30/07/2004

Economies dans l'aide sociale

En 2003, le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale a nettement augmenté. L'initiative des villes - groupant 50 villes suisses - tire la sonnette d'alarme. Zurich et Bâle accusent une hausse de cas de plus de 15%. Un enfant sur dix vit en dessous du seuil de pauvreté. Quelques causes sont énoncées: réduction du nombre d'indemnités chômage, mauvaise conjoncture économique. Le public cible reste les familles monoparentales et des individus seuls.

Le Nouvelliste, 14/07/2004

Le social se regroupe

Les trois principales associations professionnelles du social en Suisse s'apprennent à se regrouper en une association faite de travail social et des professions éducatives. Ce sont l'ASES, Association suisse des éducateurs spécialisés (SBVS en Suisse allemande); la FERTES, Fédération romande des travailleurs de l'éducation sociale, et l'ASPAS, Association suisse des professionnels de l'action sociale. Un projet de statuts et une consultation des membres sont en cours. Pour plus d'infos:

www.aspas.ch

Newsletter Action sociale

Une «newsletter» électronique va désormais remplacer le bulletin de l'ASPAS, l'association suisse des professionnels de l'action sociale. «Action sociale» disparaît par mesure d'économie. On peut s'abonner à la lettre sur www.sbs.aspas.ch. Pour qui n'aurait

pas d'adresse électronique, l'ASPAS s'engage à envoyer une version imprimée.

info@sbs-aspas.ch Tél. 031 382 28 22

JU BE Les 4 à 6 du social

L'APAS (Association professionnelle des assistants sociaux du Jura, Jura bernois et Bienne) invite les travailleurs sociaux de la région à des rencontres selon une nouvelle formule. Ces forums d'information et d'échanges ont lieu en février, juin et octobre autour d'un thème d'actualité. Première rencontre le 21 octobre sur les mesures d'insertion dans le canton du Jura (voir agenda). Rens. Secrétariat de l'APAS, Sylvie Cortat Frey, 6 Creux de la Quère, 2830 Courrendlin. Tél. 032 435 11 34, apas@bluewin.ch

NE Harmoniser les prestations

Le canton de Neuchâtel a mis en consultation un projet d'harmonisation des quatorze prestations octroyées par quatre départements de l'administration cantonale. L'avant-projet, qui vise à rendre l'action sociale plus efficace et plus accessible à l'utilisateur, devrait passer devant le Grand Conseil lors du premier semestre 2005. *L'Express*, 27/08/2004

NE L'amour pour les différents

L'agence matrimoniale Unions et partenaires de cœur s'est spécialisée dans une clientèle de personnes séropositives, handicapées, hétéro et homosexuelles. Née en Suisse alémanique, elle a ouvert une agence à Neuchâtel.

L'Express, 26/08/2004

VD Logements en panne

La Ville de Lausanne désire mettre à disposition cinq studios qui fonctionneraient comme logements de transition. Il seraient occupés par des personnes marginalisées pendant six mois à un an pour une sorte d'apprentissage de l'autonomie. Des logements fixes, eux aussi subventionnés, seraient ensuite proposés. Ce projet pilote bute sur l'injonction d'économies du canton: un assistant social du Relais financé par la Ville encadrerait les candidats. Mais en même temps, le canton exige du Relais qu'il diminue ses coûts.

24 Heures, 19/08/2004

ENFANCE/JEUNESSE

Action 72 heures

Les associations de jeunesse suisses ont lancé l'Action 72 heures qui s'est déroulée du 15 au 18 septembre. Des jeunes ont été appelés à réaliser en groupe un projet d'utilité publique

qui respecte les principes du développement durable. Sans moyens financiers, mais en pouvant faire appel autour d'eux pour du matériel, par exemple. En avez-vous vu autour de vous?

L'Express, 12/08/2004

FR Panser les blessures

La Fondation Innocence en danger a organisé pour la première fois à la mi-août une semaine destinée à des enfants sexuellement abusés. Quatre d'entre eux, âgés de 10 à 14 ans, étaient hébergés dans le vaste chalet du peintre Balthus à Rossinière. Accompagnés notamment par l'épouse et la fille du peintre décédé, ils ont pratiqué l'équitation, la calligraphie, le yoga et la photographie.

www.innocenceendanger.org

La Liberté, 14/08/2004

FR Des jeunes encadrent des jeunes

Michel Favre, travailleur social depuis 1985, va à la rencontre des jeunes. Sa dernière initiative: utiliser un service de sécurité composé d'une dizaine d'élèves du cycle d'orientation. Basée sur la responsabilisation et la confiance, la démarche a porté ses fruits lors de la soirée du 30 avril 2004 à Marly. Expérience à renouveler, mais avec le soutien d'un adulte responsable.

La Liberté, 04/06/2004

FR Soutien aux élèves

Le cycle d'orientation de Bulle connaît aussi ses élèves perturbateurs, démotivés, consommateurs d'alcool et de cannabis. Le programme Choice, élaboré par le centre d'accueil et de prévention Release, se développe et s'implante dans la cité grüérienne, dans des locaux hors école. Il offre un appui aux jeunes de 12 à 17 ans dans le développement de leur personnalité et dans la résolution de problèmes.

La Liberté, 02/09/2004

NE Apprivoiser le handicap

Avec la collaboration de Pro Infirmis et du comédien Claude Mordasini, les élèves du Val-de-Travers vont préparer un spectacle qui leur permettra d'apprivoiser le handicap. Ce sera l'occasion de travailler sur les préjugés, la tolérance, la reconnaissance, une manière de lutte contre la ségrégation et pour favoriser l'intégration scolaire d'enfants handicapés.

L'Express, 20/08/2004

NE Parlement des jeunes

Une délégation du Parlement des jeunes a passé une dizaine de jours au Monténégro pour rencontrer leurs homologues de la ville de Niksic, qui ne compte pas moins de quatre parlements de jeunes, chacun dépendant d'une école différente. Eblouis par la créativité rencontrée, les Neuchâtelois sont rentrés bourrés de projets de coopération.

L'Express, 31/07/2004

NE Brochure contre la maltraitance

Le canton vient d'éditionner une brochure destinée aux professionnels et aux bénévoles en contact fréquent avec les enfants afin de les aider à savoir réagir de façon adéquate lorsqu'un enfant leur confie être ou avoir été maltraité ou abusé sexuellement. Largement distribuée, la brochure est aussi disponible sur Internet:

www.ne.ch/maltraitance

L'Express/L'Impartial, 03/09/2004

VD Trop de gymnasiens pauvres

A Lausanne, trop de gymnasiens - un dixième des effectifs - renoncent aux études pour des raisons financières. Les bourses sont minces, l'argent de poche devient difficile à gagner et les parents, eux aussi en difficulté, incitent leurs enfants à entrer rapidement en apprentissage. Une association a été créée pour venir en aide à ces élèves démunis.

24 Heures, 25/08/2004

FAMILLE

VD VS Papa contact

Le Mouvement de la condition paternelle Vaud-Valais organise une soirée Papa contact tous les premiers lundis du mois. C'est à Martigny que les pères séparés ou divorcés se rencontrent pour échanger des conseils et trouver du soutien. Une permanence téléphonique et un site ont été mis sur pied.

www.sospapa.ch, tél. mercredi et dimanche de 18h à 20h, 0848495051

VIEILLESSE

Alter ego en CD

Le module de sensibilisation Alter Ego contre la maltraitance des personnes âgées est désormais disponible sur cédérom, en français et en allemand.

Alter Ego, c/o Pro Senectute Suisse, secrét. romand, 23 rue du Simplon, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

Immigrés âgés

Une deuxième journée nationale a eu lieu à Berne le 1er octobre sur la situation des immigrés âgés. Une campagne transnationale et un travail interculturel sur la vieillesse sont également menés en Allemagne et en Autriche. Renseignements auprès de Pro Senectute Suisse, secrétariat romand, 23 rue du Simplon, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

ALZ Pas de temps à perdre

Le slogan de la Journée mondiale Alzheimer (21 septembre) a mis en évidence la nécessité d'un dépistage précoce de la maladie. Une prise en charge médicale et

sociale adéquate et à temps peut permettre aux malades et à leur entourage une qualité de vie la meilleure possible.

SANTÉ

Politique solidaire de la santé

La Communauté suisse de travail pour la politique sociale (CSPS) a publié un ouvrage de réflexion sur les réformes du système de santé suisse sous l'angle de la politique sociale: «Pour une politique solidaire de la santé». Font partie de la CSPS: les œuvres d'entraide, Pro Juventute, Pro Senectute Suisse et la Croix-Rouge suisse. Pour commander: CSPS, Mühlenplatz 3, c.p. 3000 Berne 13. Tél. 031 326 19 15

Prévention techno

Selon une enquête de Prevtech (association de pairs du canton de Vaud) et du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), les jeunes qui fréquentent les *rave parties* s'adonnent à la polyconsommation: alcool, cannabis, ecstasy. L'ISPA ouvre des sites d'information et de conseils. Un flyer est à disposition, «Just mix music - don't mix drugs». SFA/ISPA, case postale 870, 1001, Lausanne. Tél. 021 321 29 11, www.sfa-isp.ch

Formation en dépendances

Une formation d'intervenants en dépendance démarre en octobre à la Fondation Les Oliviers. Cette formation s'appuie sur celle qui est proposée depuis 20 ans par la Faculté de l'Education permanente de l'Université de Montréal. Elle comporte huit modules, s'étend sur 2004 et 2005, et aboutit à un certificat. 88 route de la Clochette, 1052 Le Mont-sur-Lausanne. Tél. 021 654 02 20

GE Formation en santé familiale

Comment devenir moins dépendant de son médecin et savoir gérer les maladies aiguës courantes? Deux médecins internistes et homéopathes proposent une série de cours et d'ateliers à choix pour retrouver le savoir d'antan et responsabiliser tout patient face à la santé. Rens.: www.homeofamille.com

NE Les ados vont mal

La Maison de santé de Préfargier, qui englobe un hôpital psychiatrique, un centre de jour, un home psychiatrique-gériatrique et un centre de réadaptation a sorti son 155e rapport annuel. Celui-ci relève notamment que les capacités d'accueil de l'unité de prise en charge des adolescents sont constamment débordées. La gravité et la violence des situations sont aussi en augmentation. *L'Express*, 05/08/2004

NE Visites avec des animaux

Très active à Genève, l'association Pattes tendues veut apporter sourire, réconfort et thérapie en rendant visite avec un animal à des personnes âgées, handicapées, malades, en rééducation ou en fin de vie. Ses équipes bénévoles se rendent gratuitement en maisons de retraite, hôpitaux ou cliniques. Les résidents du Foyer de la Côte à Corcelles-Cormondrèche bénéficient toutes les trois semaines de telles visites. Pattes tendues, 25 rue de l'Athénée, 1206 Genève. Tél. 022 346 11 14 *L'Express*, 25/08/2004

VS Prévention du sida

L'Antenne sida du Valais romand vient de lancer une campagne de prévention sur les aires d'autoroute. L'Etat a financé la confection et la pose de panneaux dans les WC hommes. Des préservatifs ont été distribués d'avril à juin. Clientèle visée: les hétérosexuels ayant une pratique homosexuelle occasionnelle. *Le Nouvelliste*, 25/08/2004

HANDICAP

GE Nage pour les autistes

Sept nageurs ont réalisé un défi - 80 kilomètres en 23 heures des Grangettes à Genève - en vue de récolter de l'argent pour la fondation pour autistes, active entre Genève et Lausanne. La Fondation Cube de verre veut créer un centre de loisirs pour les enfants souffrant d'autisme, des camps de vacances et un réseau d'assistance aux parents. *Le Nouvelliste*, 16/08/2004

Contre la RPT

Une association de personnes handicapées, «Behinderte gegen die NFA» s'est créée afin de lutter contre la Réforme de la péréquation financière soumise au vote le 28 novembre prochain. De nombreuses associations du social y sont représentées. La RPT prévoit un très important report des prestations AI sur les cantons. Contact: José Martin, INSOS, 078/679 31 44 www.finanzegleich.ch

TRAVAIL

Travail et formation

La nouvelle loi fédérale sur la formation implique un rôle plus actif de la part des associations professionnelles qui sont appelées à créer des organisations du monde du travail ou ORTRA. Celles-ci ne comprennent que des membres collectifs et devraient être constituées de représentants des employeurs et des employés. Divers organismes sociaux, tels l'ASPAS, la FERTES, Integras, la CSIAS

planchent sur ce projet. *Action sociale*, juin 2004

GE Chèque Service, c'est OK

Mise en place depuis janvier, la structure de régularisation des emplois domestiques tourne à plein régime. Géré par Foyer Handicap, le service Chèque Service a enregistré plus de 300 inscriptions et 10 à 15 nouvelles adhésions par semaine arrivent encore, garantissant ainsi une couverture sociale à de nombreux employés à temps partiel, telles les femmes de ménage. *Le Courrier*, 03/08/2004

GE Le Triologue déménage

Le Triologue est un réseau de solidarité entre retraités, chômeurs et professionnels qui apporte un soutien concret à des personnes en situation difficile suite à une perte d'emploi et qui offre à des retraités la possibilité de mettre leurs compétences au service d'autrui. Il a déménagé dans le quartier de la Servette au 11 av. de la Forêt, 1201 Genève. Tél. 022 340 64 80 Horaires: lundi-vendredi, 9h-17h.

GE Top relais primée

La société Top relais a reçu le Prix suisse du service public 2004. Elle lutte contre le travail au noir en simplifiant à l'extrême la déclaration de charges sociales. Actuellement, près de 450000 francs par an de salaires sont versés par l'intermédiaire de ces chèques emploi dont s'est inspiré le canton de Genève sous la forme du Chèque service. Tél. 027 723 39 70

VD Projet pilote

Depuis octobre, 50 personnes de la commune de Renens, au chômage depuis au moins 13 mois, bénéficient d'un suivi fortement intensifié pendant deux mois. L'objectif de cette expérience pilote assurée par la Fondation Mode d'emploi est d'apporter une aide spécifique en vue d'un retour à l'emploi. Rens. A.-M. Depoquier, syndique de Renens, tél. 021 632 71 02 ou roger.piccard@sde.vd.ch

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

VS Dix ans de colis

L'objectif des Colis du Cœur à Monthey est d'apporter une aide rapide et concrète aux personnes traversant une phase difficile. Il s'agit avant tout de chômeurs, de personnes en fin de droits, de familles monoparentales, de personnes seules et de rentiers. En dix ans, cette action a représenté plus de 3000 colis distribués grâce aux bénévoles. *Le Nouvelliste*, 11/08/2004

ETRANGERS

Projets contre le racisme

Le Fonds contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme soutient des projets de sensibilisation, de prévention et de formation. Les prochains délais pour les projets sont les 18 octobre 2004, 1er mai et 17 octobre 2005. A déposer auprès du Service de lutte contre le racisme, secrétariat général, Département fédéral de l'intérieur, 3003 Berne. Tél. 031 324 10 33

Voix d'exils

Le Requérant, journal des requérants d'asile des cantons de Genève et Vaud s'appelle dorénavant *Voix d'Exils*. L'objectif reste le même: offrir un espace de parole afin que les requérants témoignent de leur expérience de l'exil. Il est le produit d'un partenariat entre l'Hospice général et la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS).



A la fac des lettres

Le Forum suisse pour l'études des migrations, organe de recherche indépendant politiquement et idéologiquement, était rattaché à l'Université de Neuchâtel. Dès l'an prochain, il fera partie intégrante de la faculté des lettres et sciences humaines. La fin de la subvention partielle venant de la Confédération a présidé à ce changement. *L'Express*, 17/07/2004

GE Intégration des migrantes

Le centre de rencontre et de formation pour les femmes en exil habitant Meyrin et leurs enfants en âge préscolaire (CEFAM) pense que l'intégration passe par les femmes; des cours de français sont organisés. Ouverture deux jours et demi par semaine, avec deux enseignantes à 60%. Quelque 40 femmes de 18 nationalités différentes sont concernées. CEFAM, promenade de Champs-Frêchetts 15, 1217 Meyrin. Tél. 022 777 77 07.

JU Arc jurassien: requérants formés

Des demandeurs d'asile de l'arc jurassien ont utilisé leur période d'attente d'une décision de Berne pour suivre une formation. Après des stages intensifs, 28 d'entre eux ont reçu une attestation de formation en Rénovation de bâtiment et en Tourisme et Économie. Une manière de construire une nouvelle vie et de prendre son avenir en main. *L'Express*, 26/08/2004

La rédaction

Agenda

Repère social No 61 – octobre 2004

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Vers un Etat social actif?

journée de politique sociale
6 octobre – **Fribourg** (Uni)

Inscr. Service de la formation continue,
8 ch. du Musée, 1700 Fribourg.

Valeurs et action sociale: quelles articulations?

- colloque interdisciplinaire 19-20 oct. – **Neuchâtel**
- Ethique et raison d'Etat - conférence (M. Rocard) 20 octobre – **La Chaux-de-Fonds**

Rens. Centre social protestant Neuchâtel,
11 rue des Parcs, 2000 Neuchâtel.
Tél. 032 722 19 60; www.csp.ch

Les 4 à 6 du social

- Les mesures d'insertion dans le canton du Jura
21 oct. (16-18h) – **Moutier** (Hôtel F.I.G. 10 rue des Oeuches)

Rens. APAS, Assoc. prof. des assistants sociaux du Jura, Jura bernois et Bienne, p.a. Sylvie Cortat, 6 Creux de la Quère, 2830 Courrendlin. Tél. 032 435 11 34

Social et santé: agir ensemble

forum 2004 de la Communauté de travail pour la politique sociale (F/D)
27 octobre – **Berne** (Kursaal)
Inscr. Cte suisse de travail pour la politique sociale, Mühlenplatz 3, c.p. 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 15

50 ans du CSP-Genève

concert et cocktail dînatoire
4 novembre – **Genève** (BFM)
Inscr. Centre social protestant, 14 rue du Village-Suisse, c.p. 177, 1211 Genève 8.
Tél. 022 807 07 00

Restrictions budgétaires et crises fonctionnelles. Quelle issue éthique?

11 novembre (10h30-14h) – **Lausanne**
Rens. Roger Cevey. Tél. 079 242 32 05.
Email: rcevey@yahoo.fr Ou Christiane Besson, Améthyste, fax 021 668 02 78

La recherche en politique sociale. Travaux récents et perspectives

17 novembre – **Sion** (IUKB)
Inscr. Institut univ. Kurt Bösch, INAG, c.p. 4176, 1950 Sion 4. Tél. 027 205 73 09

Journée d'automne de l'ARTIAS

25 novembre – **Lausanne**
Rens. ARTIAS, Yverdon-les-Bains.
Tél. 024 423 69 66

Regards croisés sur la compétence

journée d'étude
1er février – **Genève**
Rens. CEFOC, 30 rue des Voisins, c.p. 265, 1211 Genève 4. Tél. 022 320 39 75

Société

Trois jours pour se mondialiser en connaissance de causes

séminaire
4-6 octobre – **Genève** (UOG)
Inscr. Université ouvrière de Genève, 3 pl. des Grottes, 1201 Genève. Tél. 022 733 50 60

Histoire et fonctionnement politique de la Suisse

6, 20 oct., 17 nov. (20-22h) – **F-Annemasse** (Maison transfrontalière, 50 rue de Genève)
Rens. Université ouvrière Genève.
Tél. 022 733 50 60

Construisons ensemble la Maison de la formation continue

1er forum ouvert sur la formation continue
26 octobre – **Crêt-Bérard** (Puidoux)
Inscr. Féd. suisse pour la formation continue, FSEA, 25 rue de l'Ale, 1003 Lausanne. Tél. 021 319 90 54/ Fax 56
E-mail: fsea@alice.ch

Victimes, procédure pénale et médias

colloque pour les 10 ans du Centre LAVI
5 novembre – **Genève** (Museum)
Inscr. Centre LAVI, 72 Bd St-Georges, 1205 Genève. Fax. 022 320 02 48

Violences domestiques: prises en charge des auteurs et modèles d'intervention

colloque international (F/D/GB)
18-19 novembre – **Genève** (CICG)
Inscr. VIRES, 10 Av. Ernest-Pictet, 1203 Genève. Tél. 022 328 44 33. E-mail: vires@bluewin.ch, www.vires.ch

Après la globalisation: quelle politique de développement pour le XXIe siècle?

25 novembre (9h-13h) – **Berne** (Kultur casino)
Rens.: mail@swisscoalition.ch
Communauté de travail des Œuvres d'entraide, 1 av. de Cour, cp. 164, 1000 Lausanne. Tél. 021 612 00 95

Enfance/Jeunesse

CommuniCafé

espace de parole informel, pour mettre des mots sur les maux
6, 20 oct. 3, 17 nov. 1er, 15 déc. (19-21h). – **Genève** (tea-room Chez Cartier, 24 rue Voltaire)
Rens. Assoc. Stop Suicide, Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. Tél. 022 320 55 67

L'éducation coopérative, pour et par les enfants

21 octobre (20h) – **Glovelier** (Centre St-Maurice)

Rens. Assoc. de Communication non-violente, Nathalie Membrez.
Tél. 032 426 42 69

Conférences de l'Ecole des parents

• comment parler du divorce aux enfants
21 oct. (20h15) – **Genève** (auditoire Louis-Jeantet)
Rens. Ecole des parents. Tél. 022 733 12 00

Ici et maintenant. Le temps et l'espace libres des enfants et des jeunes

séminaire de Bienne de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
21-22 octobre – **Bienne** (Palais des congrès)
Rens. Tél. 031 322 92 26 / ekkj-cfej@bak.admin.ch
Programme: www.culture-suisse.admin.ch

Soirées à thème de la MQEV: l'identité

• Construction de l'identité: la place centrale de l'adolescence (F.Ladame)
21 oct. (20h) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, MQEV, 3 ch. de la Clairière, 1211 Genève 6.
Tél. 022 736 72 71

Adolescents en situation marginale, résultats de la recherche

supra-f journée de clôture
3 novembre – **Berne** (Maison des sports)
Inscr. Office féd. de la santé publique, service Promotion de la santé et prévention, 3003 Berne. Tél. 031 323 11 76

Culture et communication

journée d'étude Petite Enfance
17 novembre – **Monthey**
Rens. Service de l'Enfance de la Ville de Monthey, 58 av. de la Gare, 1870 Monthey 1.
Tél. 024 475 70 20

Jeunes et consommations à risque. (re)penser la prévention

23-24 mars – **Fribourg**
Rens. Service de la formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Femme / Famille

Accueil de la petite enfance.

La situation fribourgeoise
présentation-discussion
6 oct. (20h) – **Fribourg** (espace femmes)
Rens. espace femmes, 2 rue Hans-Fries, 1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

Café de Parents

• accoucher dans de bonnes conditions
9 nov. (20h) – **Genève** (Café Plaine Lune, 14 bis av. du Mail)
Rens. Ecole des Parents. Tél. 022 733 12 00
www.ep-ge.ch

Des thérapies de couples aux résonances

conférence (M. Elkaïm)
11 nov (14h15-15h45) – **Site de Cery-Prilly** (Bat. des admissions)
Rens. S. Lippuner, secrét. Départ de psychiatrie du CHUV. Tél. 021 314 28 41

Vieillesse

Le diabète. Mettons-nous à table!

atelier, repas et table ronde
26 oct. et 11 nov. (9-14h) – **Genève** (CAD)
Inscr. Centre d'animation pour retraités,
CAD, 22 rte de la Chapelle,
1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

Santé

Prendre soin de soi

cycle de conférences (GRAAP)
• Etats d'âme (...) Pourquoi? Pistes pour
garder, entretenir un bon moral
4 oct. (20h) – **Site de Cery-Prilly**
(salle de spectacles)

Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique GRAAP, 23-27 rue de la Borde,
1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

La quête sauvage. Toxicomanie en Occident

colloque: 7-8 oct. et conférence: 7 oct.
(20h) – **Genève** (CMU)
Rens. Conservatoire des savoirs médicaux
traditionnels et populaires. c.p. 2037,
1211 Genève 2. Tél. 022 734 67 34 (Anne
Duvigneau-Ansermet)

Pourquoi le préservatif n'est-il pas toujours utilisé?

colloque national pour les professionnels
des domaines VIH/sida, migration et santé
12 octobre – **Berne**
Rens. Aide suisse contre le sida, c.p. 1118,
8031 Zurich. Tél. 01 447 11 11

Psy-trialogue

• la perception du discernement
13 oct. (18h30-20h30) – **Genève**
(Arcade 84, 3 rue Schaub)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes,
1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

La recherche-action comme processus d'apprentissage et d'innovation sociale

15-16 oct. – **Lausanne** (Uni Dorigny,
BFSH 1 auditoire 271)
Inscr. Hte Ecole de santé La Source, secrét.
DHEPS, 30 av. Vinet 1004 Lausanne.
Tél. 021 461 38 00

Le système de santé publique: besoins, incitations et coûts

colloque PNR 45 (F/D)
29 oct – **Berne** (Office fédéral du
personnel)
Inscr. OKA Agentur für Organisation u.
Kommunikation, Bollingenstr. 14b,
3006 Berne. Tél. 031 333 48 53

A Bâtons rompus

• Les abus sexuels, 20 oct. (19h30-21h.)
Lausanne (GRAAP)
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

Délice et supplice de la connais- sance. Savoirs et pratique

journée romande de soins infirmiers
11-12 novembre – **Lausanne**
Rens. ASI-CREP, 37 ch. de Maillefer, 1052
Le Mont s/Lausanne. Tél. 021 646 58 38

Handicap

Sexualité et handicap psychique

conférence, débat, film
4 nov. (14h30-21h) – **Site de Cery-Prilly**
(salle de spectacles)
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

Travail

1ère révision LPP: la prévoyance bat-elle en retraite?

27 oct. (après-midi) – **Pully**
Rens. Assoc. vaudoise des employés en
assurances sociales, AVEAS,
Tél. 021 964 72 64. www.socialinfo.ch/aveas

La santé au travail

forums actualité HG-CEFOC
• Mutations sociales et organisationnelles
28 octobre (14h-16h30) – **Genève**
(Maison des associations)
Rens. CEFOC, tél. 022 320 39 75 et Hospice
général, Service de l'information sociale.
Tél. 022 420 53 08/00

Etrangers

Autrement vu, autrement dit

conférences d'ethnopsychiatrie
• La construction du sens en ethnopsychia-
trie – 22 octobre (2030) – **Genève**
(auditoire Louis-Jeantet)
Rens. Dr Franceline James, tél. 022 311 34 11

Gérer la diversité sociale – Stratégies d'intégration et gestion de conflits

3 novembre – **Berne** (Kursaal)
Inscr. Croix-Rouge suisse, Dpt Migration,
Rainmattstr, 10, c.p. 3001 Berne.
Tél. 031 387 71 11

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Société

Dépendances, paradoxes de notre société?

10e carrefour toulousain
8-9 octobre – **Toulouse**
Inscr. Carrefours&Médiations, 26 ch. du
Bessayré, F-31240 Saint-Jean.
Tél. +33 561 74 23 74

Objectif 2004: surmonter la violence

assises de la Fédération protestante de
France
8-10 octobre – **Clermont-Ferrand**
Rens. PFP, 47 rue de Clichy, F-75311 Paris
Cedex 09. Tél. +33 144 53 47 00

Enfance / Jeunesse

Problèmes d'alcoolisme, de violence conjugale et de santé mentale chez les parents: quand les enfants trinquent

22-24 novembre – **Paris**
Rens. Parole d'Enfants asbl.
Tél. +32 4 223 10 99. www.parole.be

Don, pardon et réparation

congrès international
25-26 novembre – **Paris** (UNESCO)
Inscr. Paroles d'enfants, 7c Bd d'Avroy,
B-4000 Liège, Tél. +32 4 223 10 99

Vieillesse

La formation continue des aînés

XXIIe congrès des universités du 3e âge
13-16 octobre – **Shanghai**
Rens. Raymonde Wagner, Uni 3, Genève.
Tél. 022 379 72 57
www.aiuta2004.org

Handicap

A qui appartient la personne handi- capée? La force du lien en question

45es journées d'étude du GERSE
29-30 oct – **St-Rémy** (F)
Rens. Assoc. départementale des foyers
d'accueil pour adultes handicapés –
43 rte de Taisey, F-71100 St Rémy.
Tél. +33 385 42 44 85

Habitat, intimité, vie quotidienne

9 novembre – **Chambéry**
Inscr. Assoc. A.I.R. 6 bd. Diderot,
F-25000 Besançon. Tél. +33 381 50 00 44

Handicap mental PLUS maladie mentale: comment faire pour bien faire?

colloques œcuméniques franco-
phones de pastorale spécialisée
7-11 mars – **Clervaux** (Luxembourg)
Inscr. Anne-Lise Nerfin, 4 bis ch. des
Hirondelles, 1226 Thônex. Tél. 022 349 61 23

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques,
séminaires, etc. que vous organisez sur un
sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 62 – novembre: 8 octobre

No 63 – déc./janvier: 8 novembre

Hospice général, Service de l'information
sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles
de formation/perfectionnement assurés régu-
lièrement et à titre lucratif ne seront pas rele-
vées dans cet agenda, mais peuvent faire
l'objet d'annonces payantes dans la revue.
Le contenu de cet agenda n'engage pas la
rédaction.



Les Centres sociaux protestants de Genève et Vaud
proposent
**deux journées de formation autour
de l'argent, des dettes
et du désendettement.**

Cette formation est destinée aux assistantes sociales et
assistants sociaux. Elle aura lieu les :

**mardi 26 et mercredi 27 octobre 2004
de 9h à 16h30**

au Centre social protestant - Genève ou
au Centre social protestant - Vaud

Ces journées seront animées par Mesdames
Vren Borer-Delafontaine et Frédérique Perler, assistantes
sociales travaillant depuis plus de 10 ans auprès de personnes
en difficulté financière.

- Prix 400.- (matériel inclus)
- Nombre de participants 12 pers. max.
- Délai d'inscription 15 octobre 2004

Information et inscription :
CSP Genève, tél. 022 807 07 00
CSP Vaud, tél. 021 320 56 81
E-mail: info@csp-ge.ch
www.csp.ch

CARITAS Schweizer
Eidgenössischer
Caritasverband
für die Schweiz

Forum 2005

La solitude, un fléau de notre société?

Une conférence pour les cadres et les collaborateurs
d'institutions sociales de l'état, de l'église et privées

Vendredi 14 janvier 2005, Kultur-Casino, Berne

Conférencier principal: **Prof. Horst-Eberhard Richter**,
psychanalyste, Giessen. Autres interventions de: Dr I. Lisa
Shreuti, HFS Travail social des deux Rôles (HFS TRS);
Chantal Balet, économiste suisse; Ueli Leuenberger, enseignant
à l'École d'aide familiale de Genève et conseiller national;
Prof. Martin Kronauer, HW Berlin; Liliane Maury Hasquier,
sage-femme et conseillère nationale; Hanspeter Rohrer,
chef du secrétariat du quartier Petit Rôle; Brigitta Gaudin,
avocate et conseillère nationale; Judith Mayencourt, TSR.
Avec la participation de Gusti Pollak et Pierre Miserez,
comédiens-comiques.

Inscriptions et programme détaillé:

Caritas Suisse, secteur Communication, Löwenstrasse 3,
6002 Lucerne; Tél. 041 419 22 22; Fax 041 419 21 21;
e-mail: info@caritas.ch
Délai d'inscription: 3 décembre 2004

Coûts (repas inclus):

Tarif normal: Fr. 220.-, tarif diminué: Fr. 100.-, tarif de soli-
darité: Fr. 250.- (en payant le tarif de solidarité, vous nous
donnez la possibilité d'offrir le tarif réduit aux étudiants).

www.caritas.ch

**Organisé par l'association VIRES
en partenariat avec l'Organisation
mondiale de la santé (OMS)**

VIOLENCE DOMESTIQUE

Traitement des auteurs et modèles d'interventions

18 et 19 Novembre 2004 à Genève

Judi 18 novembre

Conférence inaugurale de M. Silvestre, psychologue, France
«Traitement des auteurs de violences domestiques»

Vendredi 19 novembre

Conférences animées par de nombreuses personnalités
européennes (ex. Dr Butchart (OMS); Dr. Lorente, médecin
légiste (Espagne); M. Libert, psychologue (Belgique);
M. Frémot, Procureur de la République (France);
Mme Gage-Lindner (Allemagne); Dr Halpérin (Suisse)

Prix : 20.- (conférence); 130.- (journée du 19 nov.);
150.- (conférence +journée du 19 nov)

Inscription et renseignement (délai au 24 octobre) :
www.vires.ch ou Vires - Avenue Ernest-Pictet 10 - 1203 GE
Tél. 022 328 44 33 ou 078 765 30 14

traduction simultanée (allemand - anglais - français)

ies cefoc
centre d'études et de formation continue


Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

FORUM-ACTUALITÉ 2004
LA SANTÉ AU TRAVAIL

**«Mutations sociales
et changements organisationnels»**

Alain Kiener, ancien chef de la Division médecine
du travail au Secrétariat à l'économie, Berne
Jean-Pierre Papart, Association Actions en santé
publique, Genève

**Judi 28 octobre 2004
de 14h à 16h**

Maison des Associations, rue des Savoises 15,
salle Gandhi

Renseignements:

François Barbezat, Cefoc. Tél. 022 322 14 37
Diane Gilliard, Hospice général. Tél. 022 420 53 08

Entrée libre et gratuite